

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AOÛT

1777.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'imprimeur de ce journal.*

V

In-douze

Véritables (des) intérêts de la Patrie, ouvrage
nouveau attribué au Marquis de Caraacioli,
Paris 1764.

Vérité (la) triomphante de l'erreur par un nou-
veau converti, dont les motifs de sa conver-
sion sont adressés aux Ministres de la religion
prétendue réformée, par Mr. Duderé. *Paris*
1738.

Vie des saints Peres du désert & de quelques
autres Saints, par Mr. Arnauld d'Andilly, 5 vol.

Vie de St. Jean Népomucène.

Vie (la) de Philippe II. Roi d'Espagne, 6
vol.

Vie du B. P. Fidele de Sigmaringa, Capucin-
Missionnaire & premier Martyr de la Mission
Apostolique.

Vie de Pierre Mignard, premier peintre du Roi,
contenant aussi un poëme de Moliere sur les
peintures du Val de Grace, & deux Dialogues
de Mr. de Fenelon sur la peinture, par Mr.
l'Abbé de Monville, *Amsterdam 1731.*

Vie du grand Apôtre de la Chine, le vénérable
Pere Jean-Baptiste de Morales. *Cologne. 1701.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. A OÛT

1777.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire du grand Pompée. Par Mr. Moline.

— Laffata triumphis

Destituit fortuna tuis.

Lucain Pharfale, liv. 2.

A Paris chez Bastien. A Liege, chez Orval-Demazeau 1777. 2. petits vol. in-8°.

P A R M I les grands hommes de l'antiquité, il en est peu au sort desquels on s'intéresse plus généralement que celui de Pompée, ce célèbre défenseur de sa patrie

H h 2

contre l'audace & l'ambition de César. Un lâche adulateur comme Cicéron a pû faire naître des doutes sur la destinée de la république si la victoire se fût déclarée pour Pompée *, mais le portrait de ce grand homme tel que Cicéron l'a tracé lui-même dans une autre circonstance **, est un grand préjugé en sa faveur. Quoiqu'il en soit, les faits sont pour lui, il est mort en défendant les intérêts de la liberté, reconnu général de la république, & conduisant ses armées contre celle de l'usurpateur. Mr. Moline a écrit cette histoire d'un stile clair, simple, méthodique qui soutient & nourrit l'intérêt que la matiere excite déjà assez par elle-même. Ce n'est pas sans travail ni sans art qu'il a dépouillé l'histoire particulière de Pompée, autant que la chose le comportoit, de l'histoire générale de Rome. Il est vrai que les actions de ce grand capitaine & particulièrement la guerre contre César, tenoient à la destinée même de l'état, mais il y a toujours des traits & des rapports particuliers que l'historien du héros a dû recueillir & que celui de la république a pû négliger, & il y en a que celui-ci a dû assembler & que l'autre a pû passer sous silence.

On voit dans le premier volume Pompée sans cesse dans les combats & presque toujours couronné par la victoire. Dans le second volume la scene change, on le voit au milieu des intrigues de la politique, partagé entre un sénat jaloux & corrompu, & un peuple inconstant & indocile, & enfa

* *Orat. pro Marc. Marc.*

** *Orat. pro lege manil.*

à la tête d'une armée, qui se laisse vaincre & qui par sa défaite prépare la mort de son chef. On ne peut lire sans indignation l'infame trahison de Ptolémée chez lequel Pompée s'étoit retiré comme chez un ami. " Archillas fut choisi pour aller recevoir Pompée : on lui donna une petite barque, la mer étant trop basse dans cet endroit pour y faire arriver des vaisseaux : cet émissaire, funeste partit avec un Romain nommé Septimius, qui étoit alors au service du Roi d'Egypte, & Servius, qui étoit centénier, avec cinq ou six soldats ; ils s'avancèrent vers la galere de Pompée où s'étoit rendu ce qu'il y avoit de plus considérable dans son escorte. Dès que celui-ci apperçut de loin cette barque si mal équipée, & qui n'annonçoit point l'accueil dont Théopane l'avoit flatté ; il en eut un mauvais augure ; ses amis lui conseillèrent de retourner en haute mer, & de chercher quelque retraite plus assurée ; la barque cependant aborda : alors Septimius se leva, & parlant le langage romain, salua Pompée du nom d'*Imperator*. Ce dernier sembla se rassûrer ; mais il s'apperçut que l'on armoit des galeres dans le port où l'on faisoit entrer des soldats, & que plusieurs cohortes se rassembloient sur le rivage, où le Roi paroissoit en habit royal : tous ces mouvemens alarmoient Pompée ; mais il n'étoit plus tems de reculer, & il auroit cru se rendre suspect par trop de défiance. Archillas vint lui présenter la main, en le saluant en grec de la part du

Roi ; alors Pompée se tournant du côté de sa femme & de son fils , les embrassa étroitement & leur dit adieu , en leur récitant un vers de Sophocle qui signifie , *que celui qui se met entre les mains d'un Roi devient bientôt son esclave*. La vertueuse Cornélie , accablée d'un affreux pressentiment , restoit immobile ; quelques larmes lui échappèrent en embrassant son malheureux époux qui descendit dans la funeste barque avec deux officiers , Philippe , son affranchi , & un esclave Pompée étant sur le point d'aborder , voulut se lever & donna la main à Philippe pour l'aider , mais au même instant il se sentit frappé d'un coup de poignard par ces mêmes Romains qu'il avoit commandés , & qui flattés autrefois de sa protection , frémissaient en exécutant ses ordres ; Archillas se fit honneur de contribuer à la mort de ce grand homme , dont le regard sévère l'auroit anéanti dans une autre situation : il lui porta le coup mortel , action indigne de la place qu'il occupoit dans l'état , mais proportionnée à son mauvais caractère Pompée , frappé du coup mortel , se couvrit de sa robe , & il expira sans jeter aucune plainte. A l'instant on lui détacha la tête que l'on présenta à Photin , qui étoit l'auteur de ce meurtre , & qui venoit d'en être le spectateur ; ce fut un vrai triomphe pour ce dangereux politique qui s'applaudissoit de pouvoir mériter par ce crime l'amitié de Jules-César. Tels sont les funestes excès où nous entraîne

L'ambition , qui souvent décore le crime du nom spécieux de science du gouvernement ,, Cette dernière réflexion de l'auteur contre la détestable politique qui immole tout à l'intérêt du moment , nous rappelle ces beaux vers que Corneille dans sa tragédie de Pompée met dans la bouche de Photin :

Laissez nommer sa mort un injuste attentat ,
 La justice n'est pas une vertu d'état.
 Le choix des actions , ou mauvaises ou bonnes
 Ne fait qu'anéantir la force des couronnes ;
 Le droit des Rois consiste à ne rien épargner.
 La timide équité détruit l'art de regner.
 Quand on craint d'être injuste , on a toujours à
 craindre ;
 Et qui veut tout pouvoir , doit oser tout enfreindre.

Mr. Moline finit le récit de cette tragique catastrophe par ces paroles: " Ainsi périt ce vainqueur du monde dans la cinquante-neuvième année de son âge , & telle fut la fin malheureuse d'un héros à qui l'on avoit élevé des statues , & chez qui , quelques jours avant , l'on voïoit des Rois attendre ses ordres ; revers terrible qui nous fait voir que la vertu est souvent la victime des crimes heureux ,,





*Discours choisis sur divers sujets &c. Par
l'abbé Maury &c.*

SECOND EXTRAIT.

A PRÈS les réflexions sur l'éloquence, dont nous avons rendu compte dans le dernier Journal, on trouve le panégyrique de S. Louis, prononcé en présence de l'académie françoise le 25 Août 1772. L'orateur a pris pour texte : *super folium sedebit ut confirmet & corroboret illud in judicio & justitiâ, amodò & usque in sempiternum.* Paroles qui expriment toute la dignité & tous les devoirs de la roiauté. Dans la premiere partie il considere S. Louis comme le créateur de son siecle, dans la seconde il envisage l'influence que le regne de S. Louis a eu sur les siecles suivans. On voit à la fin de l'exorde ces paroles adressées à l'académie. " La présence des premiers écrivains
 „ de l'Europe me pénètre du plus juste
 „ effroi, mais la supériorité de vos talens
 „ ranime mon courage abattu par le senti-
 „ ment de ma foiblesse. Je fais que la mé-
 „ diocrité seule est sévere, & que le génie
 „ est indulgent comme la vertu. Dans un
 „ siecle où tout le monde parle de politique,
 „ où l'on invente tous les jours quelque
 „ systéme politique qui le lendemain fait
 „ place à un autre, on ne sera pas fâché
 „ d'être instruit des principes qui diri-
 „ geoient

„ geient la politique de S. Louis. C'est dans
 „ le code de S. Louis que la France doit
 „ chercher les véritables causes de sa propre
 „ grandeur ; c'est - là sur - tout qu'elle doit
 „ découvrir les principes de cet heureux
 „ changement que nous observons dans les
 „ mœurs nationales dès le treizieme sic-
 „ cle. Par ses loix contre le blasphème , &
 „ sur-tout par ses exemples de piété , saint
 „ Louis consacra le respect dû à la religion.
 „ Le christianisme qui a eu la gloire de ré-
 „ clamer avant la raison même , en faveur
 „ des serfs , la liberté qui est la vie civile
 „ de l'homme , comme la vertu est sa vie
 „ morale : le christianisme qui en déclarant
 „ par la bouche de ses Pontifes dans le Con-
 „ cile de Latran ne vouloir point d'escla-
 „ ves dans son sein , a enfin aboli l'escla-
 „ vage en Europe (a). Le christianisme
 „ étoit nécessaire à Louis pour policer un
 „ peuple , en faveur duquel on auroit pu
 „ répéter cette énergique priere de David :
 „ Seigneur faites naître un législateur parmi

(a) Il ne faut pas regarder comme esclaves
 les serfs qu'on voit encore parmi les Slaves en
 Hongrie , Bohême , Pologne &c. on ne peut ni
 les acheter , ni les vendre , ni en disposer en
 aucune façon. Leur servitude se réduit à faire
 des corvées pour les seigneurs dont ils ont reçu
 les terres qu'ils labourent , & à quelques autres
 services & hommages personnels ou réels. La
 philosophie qui se plaît à altérer les notions , a
 confondu sa servitude avec l'esclavage , tel qu'il
 étoit en usage chez les Romains & qu'il a été
 aboli par le christianisme.

Pfal. 9. v.
21.

„ ces barbares , afin que les nations les
 „ mettent au rang des hommes : *constitue*
 „ *Domine legislatorem super eos ; ut sciant*
 „ *gentes quoniam homines sunt.* Non il n'ap-
 „ partenoit qu'au christianisme d'opérer une
 „ si étonnante révolution. L'amour propre
 „ peut déterminer aux plus généreux sacri-
 „ fices ; cependant le plus sublime effort de
 „ la vertu n'est pas d'être vertueux avec
 „ danger , mais sans témoins : c'est le devoir
 „ du chrétien : c'est aussi son privilege.
 „ Saint Louis avoit besoin d'accréditer cette
 „ morale , pour adoucir & former les mœurs
 „ dans un gouvernement dénué de princi-
 „ pes , & il servoit utilement ses successeurs
 „ en cimentant l'obéissance des sujets , par
 „ les liens de la religion. En effet la reli-
 „ gion chrétienne jette ses racines dans le
 „ cœur humain ; & après avoir affermi les
 „ trônes par l'amour , elle les appuie encore
 „ sur les consciences ; elle détruit ce pen-
 „ chant funeste vers l'intérêt personnel qui
 „ n'auroit dû naître que parmi des sauvages ,
 „ & qui nous est cependant venu des vices
 „ de la société ; elle est la base des vertus
 „ sociales , civiles & domestiques : il en est
 „ plusieurs qu'elle seule commande , & il
 „ n'en est aucune qu'elle ne perfectionne.
 „ Eh ! quoi de plus utile aux peuples &
 „ aux Rois que le christianisme ? quoi de
 „ plus propre à unir les hommes , à les fai-
 „ re vivre dans la paix & dans l'abondance ,
 „ que la charité ? Eh ! Messieurs , c'est tout
 „ l'art de la politique de ramener les peuples

„ par les loix vers les préceptes de l'évan-
 „ gile „

Pour compléter la collection que nous
 avons formée, de toutes sortes d'observations
 sur les croisades & que nous avons toujours
 eu soin de lier par des renvois qui en con-
 servent l'ensemble *, nous croions ne de-
 voir pas négliger le passage suivant, où la
 vérité historique se montre sous les traits de
 l'éloquence & armée de toute la force des rai-
 sonnemens les plus victorieux. “ Ah! si St.

* I. Août
 1776, p. 304
 & autres ci-
 tés là-mê-
 me, & 15.
 Déc. 1776,
 p. 553.

„ Louis sortoit tout-à coup du tombeau pour
 „ se justifier lui-même au milieu de cette
 „ assemblée : *Eh quoi, d'iroit-il, eh quoi,*
 „ *François, vous chez qui j'aurois dû trouver*
 „ *des défenseurs, c'est vous qui vous vous*
 „ *élevez contre moi? je demande justice à la*
 „ *nation contre l'histoire qui m'a méconnu.*
 „ *Transportez-vous dans le siècle où je vi-*
 „ *vois; vos peres avoient blâmé Philippe I.*
 „ *& d'autres Rois mes ancêtres de n'avoir*
 „ *pas pris la croix, & ils me reprochoient*
 „ *déjà la même indolence. Vous êtes chré-*
 „ *tiens. Eh bien! la cité sainte étoit la*
 „ *proie des infideles, le tombeau de Jesus-*
 „ *Christ étoit profané tous les jours par le*
 „ *sang de ses disciples qu'on y répandoit à*
 „ *grands flots (a). Vous êtes François. Eh*
 „ *bien! il n'y avoit pas un François qui n'eût*

(a) Il n'y a pas dans cette pensée, ou du moins
 dans cette expression, toute la justesse possible.
 Le sang des disciples de Jesus-Christ ne profane
 pas son tombeau.

„ des parents captifs chez les Sarrasins , &
 „ qui ne fût disposé à les venger sans moi ;
 „ cependant ces chrétiens gémissants dans les
 „ fers étoient mes sujets ; ils m'invoquoient
 „ comme le seul libérateur qu'ils pussent at-
 „ tendre , moi qui avois ceint l'épée de Che-
 „ valier , & m'étois lié par un serment à la
 „ défense de mes freres , pouvois-je refuser
 „ mon bras à ces infortunés , auxquels on
 „ n'offroit que l'alternative de l'apostasie &
 „ du martyre ? Eh ! que penseriez-vous donc
 „ de moi , si j'avois été assez déloyal , assez
 „ peu digne du thrône pour les abandonner ?
 „ Il fut Roi de France , diriez-vous , & il
 „ laissa périr soixante mille François dans
 „ les cachots de la Syrie ; mon nom n'est
 „ point flétri de cette tache ; vos censures ne
 „ me touchent plus. Voilà des motifs que St.
 „ Louis pourroit alléguer avec confiance ,
 „ Messieurs , pour excuser son émigration ,
 „ & moi j'ajouterai : il attira ses grands
 „ vassaux dans la Syrie , & il abolit le gou-
 „ vernement féodal ; il chassa de l'Europe
 „ les Musulmans qui ravageoient l'Italie de-
 „ puis deux siècles ; il créa une marine puis-
 „ sante pour soutenir ces guerres saintes
 „ auxquelles la France doit l'origine de son
 „ commerce & de sa navigation. Eh ! où en
 „ seriez-vous sans les croisades ? avez - vous
 „ donc oublié que vos mœurs n'ont perdu
 „ cette rouille de barbarie qu'elles avoient
 „ contractée dans les marais de la Germa-
 „ nie d'où vous sortez , qu'à la vûe des vil-
 les

„ les policées & des peuples civilisés de la
 „ Grece? vous n'eussiez point acquis dans
 „ vos propres foïers cette urbanité que vo-
 „ tre esprit imitateur saisit dans la patrie des
 „ arts. Quels progrès avoit fait la raison par-
 „ mi vous depuis la fondation de la monar-
 „ chie? en vous arrachant à vos climats pour
 „ vous conduire à la source des lumieres,
 „ saint Louis alluma en vous la foif des
 „ sciences; & après avoir amené de son
 „ país des esclaves & des barbares, il lui ren-
 „ dit des sujets & des hommes. Ah! plai-
 „ gnons ce grand Roi d'avoir acheté aux dé-
 „ pens de sa gloire le bonheur d'une ingrate
 „ postérité „.

Le panégyrique de St. Louis est suivi de celui de St. Augustin; on peut y remarquer quelques pensées fausses, quelques assertions outrées & même quelques légères contradictions (a) échappées à l'orateur, à ce qu'il paroît, par un peu trop de prétention à l'esprit & un peu trop de complaisance pour des hommes devenus généralement redoutables; mais de grandes beautés, des morceaux pleins de sentimens & d'une philosophie aussi sublime que chrétienne, font oublier ces écarts passagers. Nous nous contenterons d'en citer le passage suivant, où l'auteur en réfléchissant

(a) P. ex. Mr. l'abbé dit que le zele de saint Augustin contre les hérétiques étoit le fruit de la raison & de l'expérience, & en même tems il regarde ce zele comme contraire à la gloire que lui mérita sa douceur.

chissant sur les tristes révolutions que la religion a esuiées en différentes provinces , conformément à la prédiction de Jesus-Christ (a) , parle de la sorte à cet illustre docteur de l'église catholique : “ Saint Pontife ! du
 „ haut de ce thrône de gloire où vous ont
 „ élevé vos vertus , tournez aujourd'hui vos
 „ regards vers l'église de France ; son an-
 „ cienne vénération pour votre mémoire est
 „ un titre pour mériter votre intercession ;
 „ elle s'honore d'avoir érigé dès le sixieme
 „ siecle par les mains de Rurice , évêque de
 „ Limoges , le premier temple consacré sous
 „ vos auspices. Nous espérons que cette no-
 „ ble portion de l'église universelle qui fut
 „ toujours si recommandable par son atta-
 „ chement à votre culte & à votre doctrine ,
 „ ne défaillira jamais dans la foi ; mais le
 „ jugement du Ciel sur l'Afrique nous épou-
 „ vante , & six cents sièges deserts dans cette
 „ seule partie du monde autrefois si célèbre
 „ parmi les nations chrétiennes , six cents
 „ sièges deserts nous annoncent tous les
 „ malheurs que nous aurons à craindre , si
 „ l'incrédulité déjà fiere dans nos disgraces
 „ parvenoit enfin à ravir aux besoins des
 „ peuples la ressource unique de la religion
 „ dans nos Rois „

Suivent des observations sur les sermons

(a) *Multi ab Oriente & Occidente venient , & recumbent cum Abraham , & Isaac & Jacob in regna calorum , filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores.* Matth. 8.

de Bossuet & sur le genre d'éloquence qui distingue les oraisons de ce grand homme. Il n'est pas possible d'en donner une idée plus vraie ni plus avantageuse. " Ces fermens, dit l'abbé Maury, doivent être regardés comme la véritable rhétorique des prédicateurs. Le jeune orateur qui saura se pénétrer du génie de Bossuet, sentir, penser, s'élever avec lui, n'aura pas besoin de se dessécher sur les préceptes des rhéteurs pour se former à l'éloquence "

L'éloge de Fénelon qui finit ce recueil, présente des traits historiques sur lesquels bien des écrivains se sont exercés, mais qu'aucun n'a rendus avec plus d'impartialité & de justice, & en même-tems avec plus de dignité & de force. L'auteur avoit concouru avec Mr. de la Harpe, & la surprise du public a été extrême lorsqu'il vit couronner une piece telle que celle de la Harpe *, préférablement à celle de l'abbé M. (a) La fameuse controverse sur le Quiétisme renfermé dans les

* Voyez le Journal de Juillet 1773. p. 15.

(a) Cela nous rappelle une anecdote littéraire assez plaisante. Il y a à peu près vingt ans que dans une académie de Provence deux pieces concoururent pour le prix, l'une sur la poésie, l'autre sur le jugement dernier. Celle-ci étoit pleine de feu & de force, l'autre étoit de la plus frêle médiocrité. Cependant la poésie l'emporta, & un plaisant ne tarda pas à faire cette épigramme :

On couronne la poésie,
Le jugement a le dessous,
De quel jugement parlez-vous ?
De celui de l'académie.

Maximes des Saints, & le dénouement de cette grande querelle entre Bossuet & Fénelon est rapporté par Mr. Maury d'une manière qui respecte également la vertu & la mémoire de ces deux illustres prélats, & l'on peut dire que c'est un chef-d'œuvre de prudence, de modération, d'impartialité & d'adresse oratoire. “ Ce Bossuet que nous révérons
 „ aujourd'hui comme un père de l'église
 „ se, avoit un tel ascendant sur son siècle
 „ cle, qu'il étoit regardé par ses contemporains
 „ rains comme l'église enseignante. Les victoires
 „ qu'il avoit remportées sur l'hérésie,
 „ la confiance de Louis XIV, sa propre réputation,
 „ sa place lui permettoient-elles
 „ d'être spectateur indifférent d'une dispute
 „ de religion? Or s'il étoit obligé de prendre
 „ un parti, le blâmeriez-vous d'avoir préféré
 „ la vérité à l'archevêque de Cambrai,
 „ ministre d'une religion qui ordonne
 „ d'arracher l'œil à celui qui scandalise, il
 „ voit l'erreur enseignée par le sentiment,
 „ & le champ de la morale ravagé par une
 „ fausse spiritualité. Alors Bossuet se leve,
 „ & de cette même main qui avoit renversé
 „ les autels du calvinisme, il disperse les
 „ derniers restes des partisans de Molinos.
 „ Lisez les écrits de l'évêque de Meaux;
 „ vous verrez que ce n'est pas un vil délateur
 „ qui calomnie un sage, mais un juge
 „ compétent qui prononce contre une erreur,
 „ vous verrez qu'il est impossible de parler
 „ de Fénelon avec plus d'égards, avec plus
 „ de respect, j'ai presque dit avec plus de
 „ tendresse,

„ tendresse ; vous verrez que l'archevêque
 „ de Cambrai avoit dénoncé lui-même son
 „ ouvrage au Souverain Pontife , & qu'il
 „ avoit appellé en témoignage de son ortho-
 „ doxie l'évêque de Meaux , avec lequel toute
 „ l'église réclamoit contre les nouveaux sy-
 „ stêmes. Que si l'on veut absolument que
 „ Bossuet ait passé les bornes de la modé-
 „ ration , eh bien ! je l'avouerai en pleurant
 „ sur le cœur humain toujours sujet aux
 „ excès. Un homme de génie est emporté
 „ par les idées , comme un autre par ses
 „ passions ; & après avoir conduit la vérité
 „ en triomphe , il va plus loin qu'elle : tant
 „ il est difficile de savoir s'arrêter avec sa
 „ cause „

L'orateur se tourne ensuite vers Féné-
 lon , & représente sa défaite , comme une
 victoire véritable , telle qu'elle est en effet
 suivant le témoignage de l'Écriture qui ne
 reconnoit de vrai triomphe que celui qu'on
 remporte sur soi-même (a). “ O jour à ja-
 „ mais mémorable , où Cambrai vit son ar-
 „ chevêque percer les flots d'une multitude
 „ innombrable dont il étoit adoré monter
 „ en chaire son livre d'une main , de l'au-
 „ tre son jugement , faire fondre en larme

I. Part.

Ii

(a) *Melior est patiens viro forti ; & qui domi-
 natur animo suo , expugnatore urbium.* Prov. 16.
 Ce qu'un poëte profane a exprimé de cette sorte :

*Fortior est qui se quàm qui fortissima vincit
 Mœnia , nes virtus altiùs ire potest.*

„ toute l'assemblée au moment où il fut
 „ d'une voix ferme sa propre condamna-
 „ tion; s'y soumettant sans restriction, sans
 „ réserve; joignant son autorité à celle du
 „ Souverain Pontife pour dire anathème à
 „ son ouvrage, & prononçant à genoux
 „ une rétractation interrompue cent fois par
 „ les sanglots de tout un peuple ! C'est ainsi
 „ que Fénélon se punit de la plus excusa-
 „ ble des erreurs (a), & triomphe de tous ses
 „ ennemis par sa propre défaite (b) „.

L'idée de cette action pleine de magnani-
 mité & de force amène dans la bouche de l'o-
 rateur ce passage touchant & vrai sur l'héroï-
 sme des vertus chrétiennes, que Bayle &
 Machiavel ont regardé comme contraires aux
 grands efforts de l'ame, par la douceur & la
 paix que la religion inspirent. “ Sublime
 „ enthousiasme ! immortel monument du cou-
 „ rage qu'inspire la vertu ! il n'est donc
 „ vrai que les caractères doux ne soient pas
 „ capables de sentir ni les grands mouve-
 ments

(a) On fait que le Pape en condamnant l'ou-
 vrage de Fénélon dit à ceux qui avoient un peu
 trop vivement sollicité cette condamnation : *Ille*
peccavit excessu amoris divini, sed vos peccastis
defectu amoris proximi, ce qui peut se traduire ainsi :

Fénélon a péché par trop d'amour divin,
 Vous autres par trop peu d'amour pour le
 prochain.

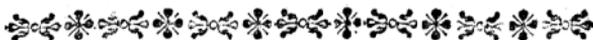
(b) Pour laisser à son diocèse un monument
 de son repentir, il fit faire, pour l'exposition du
 St. Sacrement, un soleil porté par deux Anges qui
 fouloient aux pieds divers livres hérétiques, sur
 un desquels étoit le titre du sien.

„ ments des passions , ni les élans héroïques
 „ de l'ame. Qu'est devenu en effet cet hom-
 „ me jusques là si timide avec Bossuet, dont
 „ il arrête, dont il abat le génie au milieu de
 „ son vol? voiez-le s'élever au dessus de
 „ ses rivaux, au dessus de ses juges, au dessus
 „ de lui-même, au dessus de l'humanité
 „ peut-être, & suivre les transports d'une
 „ ame noble & généreuse, à laquelle le
 „ ressentiment d'un procédé injuste ne fait
 „ pas méconnoître les droits d'une bonne
 „ cause „.

C'est avec une complaisance dont l'objet devient tous les jours plus rare, que nous nous sommes étendus sur ces discours de de Mr. l'abbé Maury : nous ne connoissons pas sa personne, son ouvrage ne nous avoit point été recommandé, & enfin nulle autre raison que la vérité & l'attachement que nous avons juré à la sagesse & à la décence, ne nous a engagé à en rendre un compte un peu prolix & à le faire connoître par des extraits multipliés. Nous ne répéterons pas ici les légers défauts que nous avons indiqués, & que l'auteur évitera sans peine lorsqu'il cherchera moins à n'en pas avoir. Nous dissimulerons même les liens de société qui, par une espece de contradiction de fait, attachent, dit-on, un peu Mr. l'abbé au parti philosophique. Tant nous avons à cœur de vérifier cette maxime de Pope, qui doit faire la devise de tous les critiques :

Je loue avec plaisir, & blame avec courage.

*Essai sur
 la critique.
 Traduct. de
 Mr. du Res-
 nel.*



Les histoires de Salluste, traduites en françois, avec le latin revû & corrigé; des notes critiques, & une table géographique. Seconde édition, revûe, corrigée & augmentée, par M. Beauzée, de l'académie françoise, de celle della Crusca, &c. A Paris chez Barbou, 1776. Vol. in-12 de 570 pages.

* I. Juillet
1776; p.
332.

A L'occasion de cette nouvelle édition, nous répéterons ce que nous avons dit lors de la première annonce de cet ouvrage *, c'est que la lecture en est impossible à tout homme qui n'est pas disposé à changer de tête & d'yeux en faveur de la nouvelle orthographe. Les tentatives faites jusqu'à présent pour bouleverser l'orthographe françoise, ne devoient pas paroître fort dangereuses : elles ne partoient que de certains auteurs assez obscurs, si l'on excepte Mr. de Voltaire, qui ne s'est encore permis que de légères licences; & l'on avoit mille fois foudroïé leurs raisonnemens, leur faux principe, que l'orthographe doit être conforme à la prononciation, ce qui est leur grand cheval de bataille. Aujourd'hui les circonstances sont bien différentes; & les véritables gens de lettres doivent être effraïés de voir les sentimens des prétendus réformateurs appuyés par un membre

bre de l'académie françoise , dont le témoignage peut être par conséquent de quelque poids & peut entraîner une révolution aussi facile que funeste , sur-tout auprès des femmes & des illettrés , qui trouveront son système on ne peut pas plus commode , lui donneront tous les jours une plus grande étendue , & finiront par rendre notre langue méconnoissable aux yeux même des savans. Nouveau principe de décadence , qu'il faut ajouter à tous ceux qui minent & soutirent la substance de notre littérature , & dégradent toutes les sciences. L'on peut observer encore que ces longues & profondes réflexions sur les lettres & les syllabes d'une langue qui a pris toute la consistance qu'une langue vivante peut avoir , ce goût pour réformer & innover ce qui est bien , l'importance enfin qu'on attache à écrire *Mr. l'abbé, il a u* , &c. est un des fruits les plus visibles de la frivolité & de la légéreté des esprits.

Avis aux bonnes ménageres des villes & des campagnes , sur la meilleure maniere de faire le pain ; par Mr. Parmentier. A Paris , de l'imprimerie royale , 1777. Vol. in-8°. de 106 pag. prix 36 sols.

ON ne peut que former des vœux afin que les préceptes donnés par Mr. Parmentier soient mis en pratique. Ses propres expressions , que nous croions devoir pré-

fenter aux lecteurs , donneront une idée de son livre. “ Comme le pain est la provision , du ménage la plus essentielle , puisqu’il , constitue l’aliment journalier & indispen- , sable de la vie , il nous paroît très-im- , portant qu’on sache le préparer d’une ma- , niere avantageuse à la santé , à l’écono- , mie & à l’agrément : or , voilà ce que , nous nous proposons. Le pain qu’on fa- , brique chez soi , en province , est presque , toujours aigre , mat & bis , malgré la bonté , des grains qu’on y emploie , & revient , toujours à un prix fort cher , faute de , connoître les moïens économiques de les , moudre , & d’en préparer commodément , cet aliment. Je crois avoir remarqué que , ces défauts dépendoient d’une farine mal- , faite , de l’eau trop chaude , & des levains , trop anciens. J’espere prouver qu’en em- , ploiant une meilleure farine , de l’eau , froide , des levains nouveaux & en plus , grande quantité , on peut , sans augmen- , ter les embarras & les fraix , obtenir du , bled même le plus médiocre , un pain sa- , voureux , léger & blanc , ,.



Exposition de la doctrine de l'église catholique sur les matieres de controverse , par Messire Jacques-Bénigne Bossuet , conseiller du Roi en ses conseils , évêque de Condom & ensuite de Meaux , précepteur de Mgr. le Dauphin. A Liege chez J. A. Gerlache. 1777.

L y a des livres dont on ne fauroit trop multiplier les éditions , pour en étendre la circulation , en maintenir la lecture , nourrir & augmenter les fruits qu'ils ont produits. Tel est assurément *l'exposition de la foi*. Le moïen le plus simple & le plus sûr de justifier & de faire respecter la doctrine de l'église catholique , c'est de l'exposer telle quelle est , sans la défigurer par des exagérations ou des modifications qu'elle désavoue. Se montrer sans déguïsement , voilà le grand argument & le triomphe de la verité. Cette nouvelle édition est correcte & forme un petit catéchisme portatif , dont l'exactitude & la dignité devoient servir de modele à tous les catéchismes. Le choix de ce sujet d'impression fait honneur au jeune imprimeur qui l'a préféré aux délicieuses productions philosophiques que les typographes se disputent à l'en-
vi.

Les exhortations latines de Mgr. l'évêque d'Anvers , que nous avons annoncées dans le Journal du 15. Juin , se trouvent à Liege chez Anac Cath. Bassompierre.

Parmi les piéces de vers qu'a fait éclore l'arrivée de l'Empereur à Paris, on doit distinguer celle qui a été composée par Mr. Chivot, docteur agrégé à la faculté des arts de l'Université de Paris. Elle est en vers grecs & tout-à-fait dans le goût ancien : c'est une petite idylle intitulée : *l'aigle cherchant Jupiter*. L'ingénieux auteur l'a traduite ainsi en faveur de ceux qui n'entendent pas le grec.

Roi des oiseaux, que cherches-tu ? Roi des oiseaux, quel sujet t'inquiete & t'afflige ? Où vas-tu fidele ministre de Jupiter ? Où vas-tu donc ? Pourquoi d'un vol incertain erres-tu dans ces climats ? Jamais tu n'étois venu t'arrêter au milieu de nos lys. Serois-tu banni de l'Olympe, ton séjour ordinaire ? Je ne vois plus dans ta serre la foudre étincellante : ces ailes qui jadis fendoient les nuées, aujourd'hui rasent humblement la terre : ton œil qui fixoit le disque éblouissant du soleil, est maintenant morne & sombre.

Roi des oiseaux, que cherches-tu ? Roi des oiseaux, quel sujet t'inquiete & t'afflige ?

-- *Je cherche Jupiter, & Jupiter éciappe à mes regards.*

C'est vers ces lieux, dit-on, que voilant sa divinité, il a dirigé ses pas. Sous a figure d'un mortel, il vient visiter l'heureux

empire où fleurissent les lys , les lys que semblable à la rose , une jeune Reine embellit de ses charmes.

Je cherche Jupiter , & Jupiter échappe à mes regards.

-- Rois des oiseaux , console-toi ; malgré le voile qui le couvre , j'ai reconnu ton maître. Un étranger à paru au milieu de nous. Sans faste , sans cortège , il n'annonce qu'un mortel. Son habit est simple , son char est modeste , sa table est frugale : il se dérobe à l'admiration , aux applaudissemens des peuples. Mais il a la bienfaisance & la majesté d'un Dieu. Oui , c'est un Dieu.

Roi des oiseaux , console-toi : malgré le voile qui le couvre , j'ai reconnu ton maître.

Je l'ai vû porter sur nos bataillons des yeux attentifs , observer avec plaisir leurs guerres innocentes ; & j'ai cru que c'étoit Mars. Je l'ai vû assis au milieu des muses écouter leurs concerts ; & je disois : c'est Apollon. Je me trompois , c'est Jupiter lui-même ; Mars n'aime point les muses , Apollon n'aime point les combats.

Roi des oiseaux , console-toi ; malgré le voile qui le couvre , j'ai reconnu ton maître.



Réflexions sur les Journaux littéraires, tirées
d'une lettre de Paris du 31 Mai 1777.

“ **J**E ne fais, MONSIEUR, ce que cela veut dire : mais il semble qu'à mesure qu'on multiplie les Journaux, le nombre des livres nouveaux diminue de la manière la plus sensible. On diroit que nos littérateurs, occupés pour la plupart à rendre compte dans les écrits périodiques, des productions de leurs confreres, renoncent à la gloire d'en enfanter eux-mêmes. Si vous en exceptez quelques compilations souvent assez maussades, on ne voit plus de brochures dont un correspondant curieux puisse tirer quelques morceaux amusans ou utiles. La littérature dans ce moment-ci ressemble à l'empire des Romains. On ne voit plus que d'antiques & superbes débris. Jamais on n'a vû de saison plus stérile. Si cela continue, les Journalistes seront obligés de faire eux-mêmes des piéces pour remplir le vuide immense qu'on apperçoit depuis quelques années dans les productions littéraires; jamais on n'a vû plus d'écrivains & moins de nouveautés. Cela ne viendroit-il pas du découragement général causé par la prépondérance de la secte philosophique qui dénigre avec acharnement tout ce qu'elle ne prône pas avec enthousiasme ? Le talent trop fier pour ne pas dédaigner leurs brigues

gues, est sûr de ne trouver que des obstacles, & la médiocrité qui les implore, obtient en très peu de tems la fortune & la célébrité. Encore, si le public souscrivoit aux choix qu'ils font de leurs favoris; mais combien d'entr'eux dont le nom est très répandu & dont on néglige les ouvrages, parce qu'il est impossible de les lire sans s'ennuier! Qu'on me cite un seul écrit qui ait réussi sans leur appui, sans qu'ils aient employé toutes les ressources imaginables pour l'étouffer ou pour calomnier l'auteur. Et qu'on me cite une seule production, qu'ils aient prônée avant l'impression, & qui ne soit tombée à la lecture. Ne sont-ce pas eux, qui avoient élevé jusqu'aux nues le poème ennuyeux de Mr. de St. Lambert (a), l'art d'aimer de Bernard? Cet ouvrage si sec & si vuide, n'a-t-il pas fait pendant 30 ans les délices de nos petits comités? n'a-t-il pas été mis au rang de nos chef d'œuvres? Vous savez, Monsieur, ce qu'il est devenu à la lecture! Avec qu'elle emphase n'ont-ils pas annoncé la froide Mélanie, le lourd Bélifaire, qu'ils comparoient à Télémaque, & enfin les lâches & lubriques Incas (b)? &c. &c. &c. Je fais que toutes ces intrigues ne procurent jamais le suffrage de la postérité & que ce torrent passe ordinairement avec la génération; mais l'écrivain honnête voit son talent mourir dans le désespoir, dans la misère & dans l'obscurité „

(a) Décem. 1770, p. 400. -- 15. Mai 1777, p. 93.

(b) Voyez le Journal du 1. Mai 1777, p. 23.

Mr. le conseiller de Francheville vient de publier en Allemagne les particularités suivantes, qu'il a sûre tenir d'une personne digne de foi, dont il a fait imprimer la lettre. " J'ai
 ,, vû, dit ce particulier, le 29 Avril, à Jun-
 ,, terberg, où je me trouvai avec sept autres
 ,, personnes, un petit animal de la figure &
 ,, de la grandeur d'un mulot, qui a tout le
 ,, corps, à l'exception des oreilles, couvert
 ,, d'un poil blanc. Cet animal, dont l'habita-
 ,, tion est une petite caisse de 12 à 13 pouces
 ,, de long, sur 19 à 20 de large & 6 à 7 de
 ,, haut, prononce très-distinctement beau-
 ,, coup de mots. Voici la conversation qu'il
 ,, eut en notre présence, avec son maître.
 ,, Celui-ci lui demanda : *petit drôle, prends-tu*
 ,, *garde ? . . . Oui*, répondit d'une voix fer-
 ,, me le mulot. *Quel habit a le monsieur que*
 ,, *tu vois ? . . . Un habit bleu . . . Qu'a-t-il*
 ,, *sur sa tête ? . . . Une perruque.* Comme j'ac-
 ,, compagnois une demoiselle, le garde-mu-
 ,, lot demanda à son petit élève : *Quel mou-*
 ,, *choir a mademoiselle que voilà ? . . . Un*
 ,, *mouchoir de couleur . . . Et quelle jupe porte*
 ,, *l'hôteesse ? . . . Une jupe de frise . . . C'est*
 ,, *bien : mais quelle coëffure a-t-elle ? . . .*
 ,, *Un bonnet* ,, Si cet exposé est vrai, comme
 on le certifie, il mérite d'autant plus l'atten-
 tion des naturalistes, qu'on n'a encore attri-
 bué rien de pareil à aucun quadrupede. D'un
 autre côté la chose est dans l'ordre le plus
 naturel. Quelques quadrupedes, le singe p. ex.

a les organes de la voix parfaitement semblables à ceux de l'homme ; cependant , tandis que des oiseaux qui n'ont pas cet avantage , sont parvenus à imiter le langage articulé , le singe le plus vieux , le plus long-tems domicilié parmi les hommes , témoin & auditeur des plus longues conversations , n'a jamais prononcé ni *oui* ni *non*. Cela prouve admirablement , selon Mr. de Buffon , qu'il ne pense pas & qu'il n'a aucune intelligence. Mais les oiseaux ne pensent pas davantage & imitent néanmoins le langage de l'homme ; il y a donc ici une difficulté , dont il n'est peut-être pas aisé de rendre raison. On diroit que la nature a refusé une imitation même machinale du langage humain aux animaux , dont la figure & l'organisation ont pû soupçonner la présence d'un principe intelligent , tandis que cette imitation est accordée aux corbeaux & aux pies , qui n'ont aucune prétention de similitude avec l'homme... Qu'on nous demande si nous regardons le langage de cette espece de mulot comme bien réel , nous répondrons que non , & que nous croions pouvoir expliquer cette plaisante conversation par le charlatanisme d'un ventriloque ou d'un biffone , qui modifiant sa voix suivant le ton & l'emplacement des interlocuteurs , donne à ses soliloques un air de conversation. Voyez le Journal du 15. Mars 1776, p. 405. --- Août 1773 , p. 94.

On a disputé si l'on pouvoit innocemment aller à la comédie (a). Voici un trait qui semble prouver au moins qu'on peut y aller quelquefois sans y recevoir des impressions mauvaises. " Le domestique d'une maison, où Prévile, célèbre acteur du théâtre françois, alloit souvent, le sollicitoit depuis long-tems de lui procurer un billet de comédie. Prévile enfin lui en donna un; quelques jours après, cet acteur revint dans la même maison & demanda au domestique s'il n'avoit pas été content. Celui-ci répondit qu'il avoit trouvé la salle & les décorations fort belles; mais, ajouta Prévile, *n'avez-vous pas entendu ce que disoient les acteurs? --- Ma foi non, ils parloient de leurs affaires, & cela ne me regardoit pas*,"

(a) Voyez les Journaux du 1. Fév. 1775, p. 151, & du 15. Mai 1777, p. 107.

L'art de secher toutes les plantes & racines légumineuses, de l'invention de Mr. le pasteur Jean-George Eifen, devient de plus en plus intéressant depuis qu'on a reconnu l'avantage qui peut en résulter dans toutes sortes d'économies. On ne peut en effet douter de l'utilité de cette découverte, si l'on considère que la dessiccation des plantes légumineuses, réunit un grand nombre d'avantages & offre sur-tout aux navigateurs des ressources qu'ils ont cherchées vainement jusqu'ici. Cette dessiccation a le mérite de ne pas

faire perdre à ces alimens leur goût naturel ; elle en diminue considérablement le volume, sans en diminuer la quantité ; elle donne la facilité de les conserver très long-tems, & pour toutes les saisons. Une livre de ces légumes, qui, dans l'opération de la dessiccation, ne perdent rien ni de leur couleur, ni de leur vertu, ni de leur tendreté, suffit pour un ou deux mois, parce qu'ils sentent beaucoup par la cuisson. Il ne s'agit donc que d'indiquer la manière dont on sèche ces légumes. Mr. Eifen se sert pour cela d'une espèce de four à tiroirs : ces tiroirs sont tendus de toile ; par conséquent la chaleur du four doit être proportionnée à l'ardeur que peut supporter la toile pendant le tems nécessaire à la dessiccation. Il n'y a que les concombres & les petites raves que Mr. Eifen n'a pu réussir à sécher.

Toutes les autres manières sont sujettes à des inconvéniens. La dessiccation à l'ombre est trop lente & trop pénible, fait perdre le goût aux légumes & leur conserve de la disposition à attirer de l'humidité. Le four pour cuire le pain a l'inconvénient de les brûler & de les sécher trop inégalement. Les végétaux qui sont fanés ne peuvent être séchés ; ils deviennent noirs, durs, sans goût. Ceux qui sont trop succulens demandent à être blanchis avant d'être séchés, & la dessiccation doit se faire avec toute la célérité possible. Le meilleur moyen de se servir de ces végétaux séchés, est de les mettre dans un bouillon qui soit en pleine ébullition ; ils sentent beaucoup, & offrent en tout tems une diversité de mets aussi agréable qu'elle est susceptible de variété.



On vient de publier à Berlin la méthode qu'il faut suivre pour faire l'eau de Cologne. Voici l'avis, tel que Mr. de Francheville l'a fait insérer dans les feuilles périodiques. Le crédit singulier qu'a l'eau de Cologne, depuis bien des années ; le grand usage qu'on en fait relativement

à divers objets ; les fraudes que commettent certains fabriquans ou par ignorance ou par cupidité dans la composition qu'ils en font , forment autant de raisons qui nous engagent à communiquer au public la véritable recette de l'eau de Cologne. On peut la suivre sans ombre de crainte, parce qu'elle est sûre. Un habile Chymiste a fait les analyses de l'eau faite d'après cette instruction , & d'une même quantité d'eau de Cologne qu'il avoit tirée d'une des meilleures fabriques. Toutes les deux elles ont donné le même résultat à même dose. Ces preuves sont authentiques & l'on ne doit pas s'en défier.

Prenez de l'esprit-de-vin rectifié , 24 livres ; de l'esprit de romarin , 6 livres ; de l'eau de mélisse composée , quatre livres & demie ; de l'essence de bergamotte , 4 onces , du néroli 3 gros ; de l'essence de cédrat , une demi-once ; de l'essence de citron , 4 gros ; de l'essence de romarin , aussi 4 gros. Mettez le tout ensemble dans une grande bouteille , remuez quelque tems ce mélange , après quoi votre eau de Cologne sera faite. Si l'on veut lui donner plus de force & de perfection , il faut la rectifier au bain marie & à petit feu ; on retirera ensuite la liqueur à deux pintes près.



Le mot de la dernière énigme sont précisément les énigmes qui paroissent régulièrement dans ce Journal.

E N I G M E.

*J E fus jadis une arme meurtriere ,
Et pourrois l'être encore dans son besoin ;
Mais ce n'est plus parmi la gent guerriere.
Je puis aussi sans parler de si loin
Rappeller dans Paris sur certaine matiere
Une époque singuliere.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 10 Juin.*)
 La Porte publia le 27 du mois dernier , l'agréable nouvelle qu'un corps de 15 mille hommes de ses troupes avoit attaqué & battu près de Mendeli dans l'Irac-Arabi une armée de vingt mille Persans , dont deux mille ont été tués sur le champ de bataille & le reste mis en fuite. Quoique les lettres particulières de ces quartiers - là & d'Alep ne fassent aucune mention jusqu'à présent de cette victoire , il est pourtant certain que l'on a apporté ici depuis peu plusieurs têtes , que l'on dit être celles de divers officiers ennemis tués à cette occasion. Le lendemain , on vit arriver en cette capitale une députation composée de Myrtes , que Sahib - Gueray envoie au Grand-Seigneur , pour lui annoncer que les Tartares de la Crimée l'ont élu pour leur Chan , au lieu de Dewlet - Gueray , & lui demander en même-tems l'investiture. On ne fait pas encore quel parti la Porte prendra à ce sujet.

Quatre vaisseaux sont entrés dans la mer-
 blanche pour aller lever les tributs : deux
 autres se sont rendus à l'embouchure de la

I. Part.

K k

mer-noire, où ils vont prendre des voiles & des cordages pour les deux bâtimens qu'on vient de construire à Synope. Ainsi la flotte aux ordres du Capitan-Pacha à Befchitz-Tafchi, est encore composée de cinq vaisseaux de guerre & d'un nombre pareil de frégates.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 17 Juin.*) Le Roi de Suède, sous le nom d'un comte de Gothland, est arrivé hier à huit heures du matin en cette ville, accompagné du comte de Scheffer, sénateur & son premier ministre, du sénateur comte de Possé, des comtes de Steinbock & Possé, chambellans; de Mr. de Trolle, général-major; de Mr. Cederfeld, gentilhomme de sa chambre; de Mr. Franc, son secrétaire, & de Mr. Dahlberg, son médecin. Mr. le comte de Gothland descendit à l'hôtel du baron de Nolcken, ministre de Suède en cette cour. Messieurs les sénateurs & autres personnes de sa suite, ont occupé d'autres maisons des environs. La foule de monde étoit immense devant l'hôtel du baron de Nolcken pour voir cet illustre hôte tant désiré. Ce même jour, Mr. le comte de Gothland passa à Czarsko-Zelo pour faire une visite à l'Impératrice.

Madame la Grande-Duchesse avance heureusement dans sa grossesse. Cette princesse vient d'augmenter la vénération pour sa personne par un trait qui fait l'éloge de son

oeur. Son cocher aiant blessé depuis peu un jeune homme, Son Alt. Imp. descendit de sa voiture, y fit placer cet infortuné qu'elle conduisit dans une maison voisine, où elle le recommanda, & lui assigna une pension pour toute sa vie, en disant : *nous ne devons pas faire des malheureux, & s'il arrive malgré nous d'en faire, il est du moins de notre devoir de les secourir efficacement.*

Le gouvernement est, dit-on, occupé de l'important projet de rendre le Borystene navigable dans tout son cours, en faisant sauter les fameuses cataractes qui s'y opposent. On fait combien le succès d'une telle entreprise faciliteroit la communication avec la mer - noire, & l'avantage qu'en retireroit le commerce respectif de la Russie & de la Turquie, & même celui de la Pologne. --- L'Impératrice s'occupe aussi à mettre sa marine sur un pied respectable, & fait construire des vaisseaux de guerre dans les ports de Cronstadt, de Revel & Archangel, indépendamment de cinq autres qui sont sur nos chantiers, & des galeres, dont trois seront bientôt lancées à l'eau. Leur destination est d'aller se joindre à la flotte qui doit sortir cette année de Cronstadt pour évoluer & qui consistera en onze vaisseaux de ligne, trois frégates, trois galeres, deux yachts & une galiote à bombes, en tout vingt bâtimens. Le public en destine le commandement au vice-amiral Greig. ---- On fait que la cour continue de donner ses soins à la découverte de l'Archipel du nord, pour

trouver un nouveau passage vers l'Amérique septentrionale & la Chine. Nous en avons donné tous les détails connus jusqu'ici, & nous avons fait voir que la possibilité de cette découverte étoit encore en problème (a) & que ce problème semble même être résout d'une manière négative, depuis le voyage du capitaine Phipps (b). Nous ajouterons qu'aujourd'hui Mr. Engel & Mr. Scheer accusent Mr. Muller d'avoir altéré la carte de l'Asie, par ordre de la cour, pour dérober aux étrangers le véritable état actuel de cette entreprise, telle qu'elle est aujourd'hui. Mr. Busching défend Mr. Muller de cette accusation, mais ses raisons de défenses nous paroissent foibles, & le public impartial conserve une grande défiance à l'égard de la détermination des côtes telles qu'elles sont représentées dans les cartes russiennes.

Presque toutes les gazettes étrangères ont rapporté l'article suivant, daté de Smolensko, le 29 Mai.

“ Il y a quelques années qu'un noble de ce gouvernement, nommé le capitaine Fesimowitsch, qui avoit toujours bien vécu avec sa femme & qui en avoit eu plusieurs enfans, s'approcha d'elle & lui coupa la gorge avec un rasoir, sans avoir été provoqué par aucune cause de haine ou de division. Le nouveau tribunal de ce Duché vient de juger cette affaire par un ordre exprès de Sa Majesté Impériale. Les juges se sont assemblés dans une salle

(a) 1. Juillet 1777 p. 337, & autres Journaux cités là - même.

(b) 2. Février 1775, p. 249.

rendue de noir, & les portes de la salle d'audience ouvertes, ont prononcé leur sentence devant une nombreuse assemblée que la curiosité y avoit conduite. Après avoir lu les jugemens des tribunaux qui avoient déjà condamné le coupable, ainsi que les anciennes loix qui décernoient une peine capitale contre lui, on a fait lecture du vingt-sixième chapitre du nouveau règlement publié dans les provinces, ainsi que des avis des juges actuels. Comme il en résulta que le sieur Jesimowitsch avoit commis le meurtre dans une absence constatée de raison, & survenue au coupable à la suite d'une maladie grave; que la raison lui étant revenue depuis, il avoit été pénétré de douleur & du repentir le plus vif, au point qu'il étoit plus digne de compassion que de blâme, la sentence définitive qu'on a rendue porte qu'il aura sa grace, & qu'il sera remis entre les mains de l'évêque, pour subir la pénitence que ce prélat lui infligera. Aussi-tôt le sieur Jesimowitsch se prosterna devant le portrait de l'Impératrice, & marqua sa reconnoissance à cette Souveraine, auteur du nouveau code auquel il doit la vie, par des témoignages de sensibilité si expressive que toute l'assemblée en parut extrêmement touchée. Cette singulière nouvelle a étrangement étonné les hommes instruits qui savent avec certitude que jamais notre code de législation n'a condamné les foux, ni confondu le délire avec le crime. Si le sieur Jesimowitsch a réellement tué sa femme dans une aliénation d'esprit, il eût été absout selon les loix anciennes tout comme par les nouvelles; & si lors du forfait son esprit n'étoit point aliéné, il ne devoit être justifié ni absout selon quelque législation que ce soit. Il y a donc dans ce récit un galimatias qu'on ne peut adopter sans être dans le cas de Mr. Jesimowitsch.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Juin.) La cour aiant appris que l'envoïé turc est déjà arrivé en

Moldavie , les seigneurs nommés pour le recevoir , sont partis à cet effet : le ministre ottoman s'arrêtera pendant quelque-tems à Jassi ; il arrivera ici avec un nombreux cortège de personnes qui sont toutes considérables par leurs emplois & par leurs dignités. On est fort curieux de savoir , si le grand-général de la couronne , reviendra pour ce tems-là ; c'étoit dans ces occasions sur-tout que ces dictateurs de la république étaloient toute leur pompe. Le grand-général de Lithuanie est encore ici ; mais on croit qu'il s'absentera pour le tems où doit arriver le ministre de la Porte ; on dit au contraire que le nouveau prince-primat se trouvera alors ici.

L'ordre de Malthe qui est rentré dans les possessions qu'il avoit anciennement dans ce royaume , vient de faire une démarche qui lui fait beaucoup d'honneur , en s'engageant solennellement à paier sa quote-part du don gratuit que le clergé tant séculier que régulier paie à la république , en sus des autres impôts communs au reste des autres citoiens.

Les inconvéniens qui résultoient de la liberté de donner à ferme à des étrangers non regnicoles , les passages des rivieres qui font la separation des états de la république d'avec les païs limitrophes , étant de nature à occasionner des différens sur les limites respectives , le Roi , de l'avis de son conseil-permanent , a jugé à propos d'y donner une attention particulière. A ces causes il est émané un arrêt du conseil portant défense

à tout citoyen d'affermier les dits passages, tant aux particuliers non regnicoles, qu'à des magistrats étrangers. Il est également enjoint à tous ceux qui se trouveroient actuellement dans ce cas, de résilier les contrats & autres engagements passés à cet effet; le tout sous les peines décernées contre les réfractaires aux loix.

La commission du trésor de la couronne a fait publier, le 12 de ce mois, un universel sur le papier timbré : il y est notifié à tous ceux à qui il appartient, qu'en conséquence de la déclaration, rendue le 25 Avril par le conseil-permanent, l'usage du papier timbré s'étendra jusques dans les villes qui relevent immédiatement ou à titre de succession de la noblesse, & même pour tous les actes & transactions que la dernière diète, ainsi que les arrêts du conseil du Roi & les ordonnances de la commission ont soumis à cette obligation. Il sera cependant permis aux propriétaires des dites villes d'avoir, au cas qu'ils le jugent à propos, un autre timbre pour leur profit particulier. Enfin, tous notaires ou gardes des archives, ou employés dans les chancelleries feront tenu par serment de se servir de papier timbré.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Juin.) Le Roi, en considération des services que lui a rendu Dom Manuël de Azpilcueta, ministre du conseil, & voulant lui ménager le relâche que

demandent son âge & sa fanté, affoiblie par les travaux continuels de son ministère, a fait expédier des lettres-patentes, pour lui accorder le privilège de n'assister au conseil que lorsqu'il pourra le faire sans fatigue ni incommodité. Desirant pareillement témoigner sa satisfaction des services de Dom François-Xavier de Lardizabal, particulièrement dans la place de secrétaire d'ambassade à la cour de Lisbonne, Sa Majesté l'a nommé ministre à la chambre des comptes du royaume. Elle a conféré l'évêché de Léon à Dom Cajétan Quadrillero, auquel succede dans celui de Ciudad-Rodrigo Dom Augustin de Alvarado, archevêque de Santa-Fé en Amérique.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 19 Juin.) Les ministres plénipotentiaires des cours de Vienne, de Naples, de Berlin & de L. H. P. ont remis le 7 leurs lettres de créance à notre nouvelle Souveraine, après quoi ils ont eu audience du Roi son époux. Le 4 de ce mois la nation françoise a fait chanter, dans l'église royale de St. Louis, un *Te Deum*, au sujet de l'acclamation de Sa Majesté Très-Fidèle.

Le frere du marquis de Nissa vient d'être pourvû par la cour d'une prélature dans l'église patriarchale, & l'on dit qu'il y aura bientôt une nombreuse promotion dans le clergé. Dès que la cour fut informée que les freres naturels du Roi étoient sortis du lieu de leur exil & arrivés à Coimbre, elle y en-
voia

voïa aussitôt ses équipages pour les recevoir & les ramener ici. ---- Il a été nommé trois ministres de robe pour écouter tous ceux qui ont demandé & obtenu leur recours contre le marquis de Pombal, & qui auront à dénoncer quelque chose contre lui. Il a aussi été accordé à cet ex-ministre deux avocats pour prendre sa défense.

Le bruit court ici, que Dom Airs de Sa - e - Meïho, secrétaire d'état, sera nommé dans peu ambassadeur-extraordinaire de cette cour à celle de Madrid, pour y traiter définitivement l'article du mariage du Roi d'Espagne avec l'Infante Dona Maria-Anna. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi d'Espagne a signé le 10 de ce mois, les ordres pour suspendre les hostilités dans l'Amérique-méridionale; & que notre cour aiant aussi donné & signé des ordres pour le même objet, en a fait donner connoissance à Sa Majesté Catholique par son ambassadeur; qu'en conséquence les deux cours sont convenues de laisser toutes les choses dans cette partie du monde sur le pied, où elles se trouveroient à l'arrivée de ces ordres, jusqu'à ce que les points qui font la contestation actuelle entre les deux Puissances aient été ajustés à l'amiable par une négociation que l'on est convenu d'entamer pour cet effet.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 5 Juillet.) Les affaires ne souffrent aucune interruption de l'absence

sence du Roi ; il a confié les rênes du gouvernement au duc de Sudermanie, prince éclairé & actif qui l'aime comme un frere, & qui lui obéit comme un simple sujet.

Le voiage du Roi à Pétersbourg donne lieu à bien des conjectures parmi nos politiques ; il y en a qui prétendent qu'il a pour objet l'échange de certains territoires entre les deux Souverains, tandis que d'autres assurent que le voiage de ce Monarque a pour objet de faire valoir certaines prétentions de sa maison sur le royaume de Pologne, lesquelles subsistent depuis le regne de Charles x.

On peut compter entre les établissemens faits depuis peu en Suede la maison de travail de Stockholm ; elle nourrit plusieurs centaines de personnes, qui, sans cela seroient à charge à l'état, & qui par ce moïen, entretiennent honnêtement leurs familles. On y fait aujourd'hui toutes sortes de fabrications, comme bas, bonnets, &c. ; ce qu'on en a débité l'année dernière, a rapporté 3,69,154 dahlers, monnoie de cuivre. Cependant il y a des gens très-sensés qui prétendent que toutes ces fabrications font grand tort aux artisans de cette capitale, qui ne pouvant laisser leur ouvrage au prix où on l'achete dans la maison du travail, perdent leurs chalandes & tout moïen de subsister. Cette expérience qui avoit été faite dans toute l'Europe ne devoit pas être inconnue à la Suède ; mais l'esprit de l'homme est malheureusement constitué de sorte que les erreurs

reurs des autres ne le corrigent pas, il faut toute l'impression de ses erreurs propres pour le conduire à des opérations prudentes & folides.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 5 Juillet.*) L'Impératrice-Reine s'est rendue à Schlos-hoff, où Sa Majesté passera quelques jours pour jouir de la compagnie de L. A. R. Mde. l'Archiduchesse Marie-Christine, Mgr. l'Electeur de Treves, Mgr. le duc Albert de Saxe-Teschén & Mde. la Princesse Cunegonde de Saxe, Princesse-Abbesse de Thorn & d'Essén, à laquelle l'Impératrice a fait présent d'un collier & de pendans d'oreilles, garnis de pierres précieuses, le tout évalué à 40 mille florins. --- Mde. l'Archiduchesse Elisabeth a fait un voiage de dévotion à Marie-Zell.

TRIESTE (*le 12 Juin.*) Le tribunal de santé de cette ville a résolu d'obliger à une quarantaine de 15 jours tous les bâtimens venans de Cattaro, de Castel-Nuovo, de Budoa, Curzola & Raguse, sur des avis que la peste s'est manifestée dans quelques villes de l'Albanie ottomane, telles que Scutari, Antivari & dans les places frontieres de l'état vénitien.

DRESDE (*le 27 Juin.*) L'Electeur, notre Souverain, est occupé des moïens de mettre ses troupes sur un pied plus respectable. Six régimens d'infanterie & cinq de cavalerie, campés entre Zabeltitz & Strauche, près de Grossenhayn, ont manœuvré en sa présence

sence depuis le 2 jusqu'au 6 de ce mois. Revenue pour quelques jours en cette capitale, S. A. en est repartie le 23, accompagnée de l'Electrice & des princes Antoine & Maximilien, ses freres, pour assister pareillement aux exercices d'un autre corps, rassemblé près de Lauchstadt. Pour témoigner sa satisfaction de l'état de ses troupes, elle a fait une promotion d'officiers, & a élevé entre autres Mrs. de Thielen & de Bennigsen, généraux-majors d'infanterie, & Mr. de Benckendorff, général-major de cavalerie, au grade de lieutenant-général.

I T A L I E.

ROME (le 4 Juillet.) Le Pape a tenu le 23 au matin un consistoire, dans lequel S. S. indépendamment des différentes églises qu'elle y préconisa, créa & publia les quatre cardinaux suivans, Mgr. Bernardin Onorati, natif de Jesi, archevêque de Sida & secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers; Marc-Antoine Marcolini, archevêque de Thessalonique, natif de Fano & président d'Urbino; Gregoire Salviati de la famille des ducs de ce nom, Romain, & auditeur de la révérende chambre, & Guillaume Palotta de Macerata, trésorier-général du Souverain Pontife. Dans la même matinée, le St. Pere créa & se réserva *in petto* 6 autres cardinaux dont il publiera les noms quand bon lui semblera. Trois des cardinaux qui ont été déclarés, sont continués dans leurs

emplois jusqu'à nouvel ordre à l'exception du premier, parce que l'usage n'est pas tel : aussi a-t-on nommé à sa place comme professeur de la congrégation des évêques & réguliers l'avocat Zuccheri, qui en étoit sous-secrétaire. --- Le 26 le Pape tint un autre consistoire, dans lequel il donna avec les formalités ordinaires la barette aux quatre nouveaux cardinaux, qui le lendemain allèrent faire leurs visites au sacré-college, en commençant par le cardinal-doïen. --- Le 28 au soir, veille de la fête des glorieux Apôtres saint Pierre & saint Paul, le prince Laurent Colonna, grand-connétable du royaume de Naples & ambassadeur extraordinaire de cette cour, présenta au Souverain Pontife la haquenée que les Rois des Deux-Siciles font dans l'usage d'envoier au saint Siège en forme d'hommage. La cavalcade qui s'est faite à cette occasion étoit des plus brillantes; le concours du peuple fut immense pour voir cette cérémonie, & tout s'est passé dans le plus grand ordre. Vers la nuit toute la ville fut illuminée: on alluma au château Saint-Ange la girandole, & sur la place des XII Apôtres la machine des feux d'artifice qui representoit un superbe arc de de triomphe. On voit dans cet événement une nouvelle preuve de la confiance que mérite la plupart des gazettes étrangères, qui avoient annoncé très-décidément que la présentation de la haquenée n'auroit plus lieu, & dont les auteurs voudroient que les Princes s'humiliafent jusqu'à être les exécuteurs des

creux projets de réformation dont s'occupent les politiques des cafés & des halles.

En reconnoissance de la bonté que le Pape a eue de nommer au cardinalat Mr. Marcolini, ce nouveau prince de l'église a fait présent à S. S. d'un vase d'or rempli du plus excellent tabac d'Espagne, avec une tabatiere de jaspe oriental montée en or, aiant d'un côté le portrait du Saint-Pere en miniature garni de brillans, & de l'autre son chiffre aussi garni de brillans. ---- Les médailles distribuées, selon la coutume, le jour de la fête des saints Apôtres Pierre & Paul, représentent d'un côté le portrait du Pontife, & de l'autre la construction de la nouvelle ville des Grottes de saint Laurent près de Montefiascone, avec ces mots : *Civibus servatis* (a).

On continue de chercher avec ardeur des antiquités, & l'industrie est fécondée dans les fouilles qui se font çà & là à grands frais. Le cardinal Cafali, en faisant fouiller dans la vigne de sa famille sur la *Voie Appienne*, a trouvé deux urnes d'un très-beau marbre ancien; & bien qu'elles soient brisées, on en peut rapprocher toutes les pieces. Le bas-relief d'une de ces urnes qui est entierement conservé est un chef-d'œuvre en sculpture & représente la fable de Niobé. ---- En faisant

(a) *Pour avoir conservé les citoyens, & non pas aux citoyens conservés*, comme a traduit un bon gazetier, qui parle quelquefois avec mépris de l'étude du latin.

les fondemens d'une nouvelle maison de la confrairie de la Trinité des pèlerins , on a trouvé une urne magnifique d'albâtre oriental veiné avec son couvercle pareil. Elle a quatre palmes de haut & sept de large. Les anses en sont rompues, mais on pourra facilement les raccommoder ; il n'y manque rien. Le prince Altieri , premier directeur de cette confrairie , a fait porter ce morceau chez un sculpteur , & en a fait faire un modele de même dimension & de même couleur , après quoi il l'a fait présenter au Pape.

FLORENCE (le 20 Juin.) Le Grand-Duc notre Souverain , s'occupe des moïens d'affûrer le bonheur que ses sujets doivent attendre des loix dont il a fait la base de son administration. S. A. R. voulant que toutes les causes criminelles & de police soient jugées dans ses états avec autant d'uniformité que de simplicité & de promptitude , vient de rendre un édit en date du 26 Mai , composé de 80 articles , qui supprime différens tribunaux , chargés jusqu'alors de connoître de divers délits , & attribue spécialement la connoissance des affaires criminelles & de police à un seul département (il a commencé ses fonctions le premier du mois de Juillet). Cet édit , en partageant la ville de Florence en quatre quartiers , établit dans chacun d'eux un commissaire , pardevant lequel se commenceront les instances , qui seront ensuite jugées en dernier ressort par le département général. Les commissaires pourront juger sommairement , sans appel & sans aucuns

fraix, dans les causes civiles jusqu'à la concurrence de 100 liv.; on leur attribue aussi, sous les mêmes conditions, la connoissance des causes criminelles portant peine pécuniaire au-dessous de 50 liv. Ces commissaires, chacun dans leur district, seront chargés de veiller à la sûreté des habitans & à la propreté de la ville; c'est à eux que devront s'adresser les curés, ainsi que les peres & meres, lorsqu'il s'agira de pourvoir à quelque désordre dans les familles, & généralement toute autre personne qui aura besoin de recourir à l'autorité tutélaire. Il y aura dans chaque quartier, à la disposition & aux ordres des commissaires, un corps-de-garde, un medecin, un chirurgien & une sage-femme; ils seront pourvus de boîtes avec les remedes nécessaires pour assister les noyés, suffoqués &c. ou pour toute autre accident. Les employés du nouveau département général de police, les commissaires, medecins, soldats & tous autres qui en dépendent, recevront de S. A. R. des gages & salaires convenables, & il leur est expressément défendu, sous peine de destitution & autres, selon les cas, de recevoir aucun présent, même volontaire, de qui que ce soit, & sous quelque titre & prétexte que ce puisse être. Tout ce qu'il est ordonné de percevoir légalement pour les actes, amendes &c. doit se verser dans la caisse du fisc. Et pour que la flétrissure des personnes qui, par leurs excès ou crimes, se sont rendues dangereuses à la société, serve d'exemple aux autres, S. A. R.

ordonne

ordonne que leurs noms, leurs crimes & les jugemens soient affichés à la colonne du palais. Le même règlement s'étendra à toute la Toscane, avec les modifications & variations locales qui seront jugées nécessaires.

AREZZO (le 10 Juin.) A mesure que les leçons d'incrédulité & d'impiété accrédi- tent dans nos contrées le dogme de l'anéantissement, la manie du suicide y fait des progrès. Deux jeunes gens, dont l'un s'appelle Antonio Inomborof, & l'autre Pascal Pervati, viennent d'offrir une scène des plus affreuses. Ils se disoient François & parloient la langue de cette nation. Aiant résolu de se tuer ensemble, ils choisirent pour se livrer à leur rage l'auberge où ils étoient logés. Un religieux franciscain qui entendoit le françois, les aiant ouï s'entretenir de cet affreux projet, entra tout-à-coup dans leur chambre, où déjà ils s'étoient frappés, mais légèrement. A l'aspect du religieux ils prirent la fuite, & on ne dit point encore qu'ils aient été arrêtés. On trouva sur leur table un écrit, où ils ne donnoient pour motif de leur démence féroce que le dégoût & l'ennui de la vie; ils annonçoient dans cette espece de testament qu'ils laissoient de quoi paier leur dépense à l'auberge, & même une somme destinée à paier les fraix de la procédure que la justice ne manqueroit pas de faire à leur occasion. On lit aussi dans cet écrit que l'un d'eux appartenoit à une famille distinguée, & que la passion de l'in-

L. Part.

L. l. dépendance

dépendance lui avoit fait abandonner la maison paternelle.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Juillet.) Le 4 de ce mois, il arriva chez Mr. Adair, qui ménage les affaires du duc de Glocester, un exprès d'Italie, avec avis que ce prince étoit très-dangereusement malade à Vérone. Mr. Adair se rendit d'abord chez le Roi pour lui faire part de cette triste nouvelle; & Sa Majesté le chargea de partir immédiatement avec le docteur Jebb, l'un de nos plus célèbres médecins, pour aller donner leurs soins au prince, son frere. Le lendemain, elle reçut des lettres, qui calmerent ces premieres inquiétudes. Cependant Mrs. Adair & Jebb, auxquels le Roi a assigné 400 guinées par mois pour ce voyage, outre les fraix de la route, sont partis de Douwres à bord du Yacht du duc de Cumberland, qui passa avec eux à Calais, pour aller rejoindre la princesse, son épouse, à Aix-la-Chapelle. Le 7 la princesse Amélie & les Ladys Waldegrave, parentes de Madame la duchesse de Glocester, lui expédièrent aussi un exprès. Le 8 on a reçu des nouvelles encore plus alarmantes. La maladie du duc s'est annoncée par un violent point au côté; & les médecins de Vérone craignoient, que S. A. R. n'eût un abcès formé aux poutons : mais, comme ce n'est point la premiere fois qu'elle est attaquée de ce genre de maladie, on se flatte de son rétablissement

blissement. L'on assure, que Madame la duchesse est dans le 7^{me}. mois de sa grossesse.

La compagnie des Indes a reçu le 27 Juin des lettres de Madras datées du 11 Janvier & venues par terre, avec avis que tout y étoit dans une parfaite tranquillité, & que le lord Pigot étoit toujours relégué à sa terre à neuf milles de cette place. Ainsi la nouvelle de la prise de Madras par le Nabab d'Arcote est destituée de fondement. La compagnie a écrit à ce Nabab une lettre, par laquelle elle l'assure de la continuation de son amitié, en lui déclarant néanmoins la résolution où elle est de rétablir le Raja de Tanjour dans ses états, conformément à un article du dernier traité de paix de Paris, & des traités qui subsistent entre ce prince & la compagnie. Quelques nouvelles postérieures ont semblé représenter nos affaires dans l'Inde sous un jour moins favorable, mais jusqu'ici elles n'ont point été confirmées, & ne semblent pas mériter attention.

On attend à tout moment que la cour fasse insérer dans sa gazette la relation d'un combat considérable qui s'est donné dans les Jerseys entre le corps du lord Cornwallis & une partie de l'armée américaine. En attendant que la cour publie les circonstances de cet événement, on fait monter la perte des Américains à 1200 tués & à 700 prisonniers; mais suivant les partisans même du ministère, cette affaire & quelques autres avantages, remportés par les troupes royales dans les Jerseys, n'ont eu rien de décisif.

On lit dans la gazette de New-York, du 19 Mai, les circonstances de deux rencontres. Celles de la première, telles qu'elle les donne, sont les suivantes.

“ Samedi huit jours (10 Mai) à environ 4 heures de l'après-midi, un corps d'environ 2000 rebelles, rassemblés de Quibbletown, de Samptown, de Westfield, de Chatham, & d'autres postes dans le voisinage, aux ordres des brigadiers généraux Stevens & Maxwell, attaquèrent le piquet du 42^{me}. régiment ou Royal-Montagnard-Ecossais, posté à Piscataway, aux ordres du lieutenant-colonel Stirling. Le piquet, qui fut bientôt soutenu par deux compagnies, s'avança dans le bois, où les Montagnards se maintinrent, non-obstant la grande supériorité des rebelles, jusqu'à ce qu'ils furent joints par le reste du régiment. Alors ils commencèrent à faire un feu fort violent, qui força les rebelles à se retirer dans la plus grande confusion sur leur gauche, où ils rencontrèrent l'infanterie légère, en quartiers entre Piscataway & Bonham-Town, & qui s'avançoit au secours du 42^{me}. régiment : surquoi tout le gros des rebelles lâcha le pied & prit la fuite avec la précipitation la plus extrême, nos troupes les poursuivant de fort près jusqu'à leur camp (sur les hauteurs proche de la maison d'assemblée de Motuchen,) qu'ils commencèrent à lever avec la plus grande terreur. L'ardeur des troupes étoit telle, qu'on ne les empêcha que difficilement de prendre le camp d'assaut;

mais, la nuit tombant, il leur fut donné ordre de retourner à leurs cantonnemens. Dans cette affaire nous eumes deux officiers & 26 soldats tués ou blessés. La perte des rebelles doit avoir été très-considérable, puisqu'on en a trouvé plus de 40 le matin suivant dans les bois, outre un officier & 36 soldats, qui ont été faits prisonniers. On ne peut donner trop d'éloges à la bravoure & à l'intrépidité, que le 42^{me}. régiment a montrées tant en cette occasion, que dans toutes les autres où il a été employé, ainsi qu'à l'infanterie légère, qui s'est conduite avec sa valeur & son impétuosité accoutumées. Il est remarquable, que le lieutenant Stewart, aussi brave que malheureux, a été attaqué trois fois, dans le tems qu'il commandoit le piquet à ce poste „

La même feuille donne de la seconde de ces rencontres le détail, que voici.

“ Lundi dernier, (12 Mai) après-midi, un détachement des troupes provinciales du Roi, aux ordres des lieutenans-colonels Barton & Dongan, se mit en marche de Bergen, pour attaquer le redoutable général Heard, qui étoit à Penneton avec un parti de 250 rebelles. Les marais & différens autres obstacles furent cause, que les troupes ne purent atteindre cette place au tems marqué. Le colonel Barton qui avoit le commandement en chef, tint un conseil, où il fut résolu de prendre la route de Paramus, pour détruire quelques munitions, qu'on y disoit mises en dépôt sous la garde de 80 à 100 hommes.

Le colonel Dongan fut détaché en avant avec un petit parti vers Saddle-River & Stoterdam, dans la vûe d'y surprendre un parti de rebelles, commandé par le capitaine Marinus & deux autres. Le colonel y arriva à la pointe du jour, attaqua le poste, l'emporta, prit le capitaine, son lieutenant & trois autres, avec une petite caisse de poudre, quelques balles, huit ou neuf armes, une caisse de tambour, & quelques autres articles; mais dans l'escarmouche il eut le malheur que le capitaine Hardunt, un digne officier, fût blessé au bas-ventre par un coup de baïonnette, quoique non mortellement. Le colonel Barton marcha vers Paramus, chassa les rebelles de leurs postes, & les força à se retirer dans les bois. La bravoure des troupes provinciales (roialistes) en cette occasion leur a fait le plus grand honneur „

Ceux qui fomentent & dirigent la rébellion dans le nord des Jerseys, ont donné l'ordre de faire feu indistinctement sur tous ceux qui passeront sur aucune des routes qui conduisent à King's-Bridge. Cette consigne a déjà couté la vie à plusieurs malheureux qui cherchoient à se rendre où le devoir, l'inclination & leur véritable intérêt les appelloient.

La différence des païemens faits en especes aiant cours à New-York, ou en liv. sterlings, aiant occasionné des démêlés vifs dans cette colonie, les anciens habitans étant plus accoutumés aux premieres, les nouveaux aux secondes, Son Ex. le général William Howe

pour obvier à cet inconvénient, a fait publier la proclamation suivante.

De par S. E. Sire William Howe général &c.

Attendu que plusieurs inconvéniens ont résulté & résultent de ce que plusieurs marchands veulent vendre ou être païés en monnoie sterling de préférence à celle qui a cours dans ce païs, j'ai cru devoir donner la présente proclamation ; ordonnant qu'à l'avenir le prix de toutes les denrées & marchandises sera païé en monnoie du païs d'après le tarif suivant : une guinée passera pour une livre 17 shellings & 4 sols ; un demi-joannès pour 3 liv. 4 shel. ; un moïdore pour 2 liv. 8 sols ; un dollar (piastre) d'Espagne pour 8 shel. ; un shel. anglois pour un shel. 9. sols. Toute personne quelconque sera obligée de se régler sur ce tarif sous peine d'exécution militaire.

On ne fait à qui attribuer l'avis suivant, qui a été inféré dans une des feuilles publiques de Londres ; mais il paroît que ce n'est pas par ordre du ministere, puisque cet avis ne se trouve pas dans la gazette de la cour.

Attendu que les négocians , propriétaires de vaisseau , & assureurs , ont observé que les François , tant en Europe qu'aux Indes-occidentales , ont permis , en violation du droit des gens , aux corsaires américains non-seulement de conduire dans les ports françois des bâtimens & cargaisons britanniques , mais aussi de les y vendre ; & qu'on sait très-bien , que plusieurs de ces corsaires appartiennent à

des François, & sont montés par des marins de cette nation ; attendu en même-tems , que la continuation d'une telle conduite ne peut manquer de devenir pernicieuse pour le commerce de ce roïaume ; les propriétaires de tous tels vaisseaux & cargaisons , qui ont déjà été pris & vendus dans quelque port françois , soit en Europe soit aux Indes occidentales , ou qui pourroient l'être à l'avenir , sont instamment requis d'en envoyer les particularités au lord Weymouth , secretaire d'état au département du sud , ainsi qu'à l'amirauté , afin que le gouvernement soit pleinement instruit de ce mal dangereux & inquietant , qui s'accroît tous les jours.

Le public paroît fâché contre les François & prétend qu'il font paroître de la partialité pour les Américains par le commerce qu'ils ont avec eux & la facilité qu'ils donnent à leurs corsaires de se retirer dans les ports de la France , même avec des prises angloises. Cette conduite feroit craindre une rupture entre les deux Puissances , si elles étoient moins disposées qu'elles ne sont à cimenter la paix & l'amitié qui subsistent entr'elles. On a reçu avis que les sieurs Cunningham & Roberts ont remis à la voile le 26 Juin au matin de Dunkerque sur deux bâtimens armés & équipés dans ce port , pour aller en croisiere contre nos navires. On a douté de la vérité de cette nouvelle , mais aujourd'hui elle est certaine. Ils sont munis de lettres de marque du congrès américain , ainsi qu'un autre armateur de la même nation

tion qui a été armé & équipé dans différens ports de France. Le vaisseau du Roi le *Burford* a rencontré ces trois armateurs , & il leur a donné la chasse ; mais ils se sont retirés sur les côtes de la France. Après - quoi ils ont pris & coulé à fond quelques navires sur les côtes d'Ecoffe. --- Quelques lettres contredifent le malheur arrivé à l'*Amphitrite* , frégate françoise allant au secours des insurgens (dernier Journ. p. 449) & afsûrent que l'*Amphitrite* est heureusement arrivé en Amérique ; mais quelques unes de ces lettres ne marquent pas la date de cette arrivée, & d'autres qui la mettent au 3 Juin , font aborder ce vaisseau à Bolton , tandis que d'autres le font entrer dans le port de Plymouth , & d'autres enfin dans celui de Portsmouth. De sorte que l'on n'a jusqu'ici aucun sujet de douter de la catastrophe de ce navire.

L'affaire de la nommée Anne Banks , qui attaqua le Roi le 25 du mois dernier , n'aura point de suites , vû qu'à son second examen , qui fut fait le lendemain au bureau de police dans Litchfield - street , il a été prouvé , qu'elle a la tête dérangée : elle a en conséquence été remise entre les mains de sa famille , qui y étoit présente , pour la placer en lieu de sûreté.

Dans le nombre des objets particuliers , qui ont occupé ces jours - ci l'attention de cette capitale , est la nomination à la place de trésorier de la ville. On fait , que le sieur Wilkes , actuellement alderman de Londres , a sollicité ci - devant cette charge en concurrence

rence avec le sieur Hopkins , & que n'ayant pû l'obtenir il se remit sur les rangs à la St. Jean l'année passée , parce qu'à cette époque la plûpart des offices de la ville sont censés vacans , quoique ceux qui les remplissent y soient presque toujours continués. Peu rebuté par le mauvais succès qu'il eut de nouveau alors , il a tenté la fortune une troisieme fois à la St. Jean derniere ; & ses partisans s'étoient promis de l'avantage de la diffamation du sieur Hopkins , qu'ils accusoient d'être l'un de ceux , dont la cupidité a provoqué l'acte , que le parlement a passé récemment *pour mettre les mineurs à l'abri des pratiques des usuriers* : mais le sieur Wilkes n'a pas été plus heureux que les deux autres fois ; & après le scrutin , qu'il avoit demandé , son adversaire a été déclaré le 4 légitimement élu à la pluralité de 2132 contre 1228 voix.

Une autre affaire , qui a fourni de la matiere aux entretiens & aux papiers publics , c'est un procès concernant le paiement d'une gageure ou police d'assurance de 700 livres sterling sur le sexe du célèbre chevalier d'Eon. D'après le témoignage du sieur de Morande & de deux autres François , qui dans leur déposition se sont fondés sur la connoissance , qu'ils avoient acquise de l'objet en doute , l'un en qualité de médecin , l'autre de chirurgien , celui qui avoit soutenu que le chevalier étoit homme , a été condamné à paier le pari. Comme il y a sur le même sujet un grand nombre d'autres gageures pour des

sommes très-considerables , tous ceux qui avoient cru une fille incapable de déguiser si long-tems son sexe, & de se rendre également célèbre dans la carrière politique, dans celle des armes, & dans celle des lettres, feront des pertes sensibles par la certitude qu'on semble avoir acquise de ce rare phénomène.

On a traduit & imprimé en allemand le sermon que le docteur Dodd, condamné à mort, a prononcé à ses camarades dans les prisons de Newgate : quoiqu'on se soit intéressé beaucoup pour ce prisonnier, il n'en a pas moins été pendu ; il y a eu même des membres du parlement qui ont soutenu en public, qu'à cause du grand nombre de fauffaires, qui font des billets de banque, on ne fauroit lui faire grace sans paroître approuver cet abus. Aussi Sa Majesté a-t-elle été inflexible. Ce docteur Dodd avoit fabriqué un billet de 30 mille guinées aux dépens d'un seigneur, dont il étoit aumônier, dont il avoit été précepteur, & qui l'avoit comblé de bienfaits (a).

(a) La monstrueuse ingratitude & la friponnerie du docteur Dodd, n'empêchent pas qu'il n'ait été un des hommes les plus *bienfaisans* de l'Angleterre. S'il étoit un scélérat en son particulier, il n'en étoit pas moins un *vertueux citoyen*, dans toutes les gazettes du pays. Pendant le cours de trente années, il s'est constamment appliqué à former dans sa patrie les établissemens qui eurent de la célébrité ; c'est à lui qu'on doit la société instituée en faveur des noyés, qui depuis trois ans a sauvé plusieurs personnes. Il a contribué par son crédit & ses sollicitations

à

FRANCE.

PARIS (le 15 Juillet.) Mr. le comte de Viry , ambassadeur du Roi de Sardaigne en cette cour , vient d'être rappelle , & on dit que c'est le fils du ministre des affaires étrangères qui viendra le remplacer. --- Mr. Taboureau des Réaux a demandé & obtenu sa démission , qui a été suivie de la suppression de la place de contrôleur général , & de celles des receveurs généraux & intendans des finances. Cette opération à laquelle Mr. Taboureau n'a pas voulu se prêter , paroît être la cause de sa retraite. Cependant le Roi lui a conservé ses entrées au conseil des dépêches & des finances , avec vingt-quatre mille livres en bénéfice de ces deux charges. Les six intendans des finances supprimés , ont pareillement obtenu trente mille livres de pension.

Le 2 de ce mois Mr. Necker a donné sa première audience à l'hôtel du contrôleur-général en sa nouvelle qualité d'*administrateur-général des finances*. Par des lettres-

à la fondation de l'hôpital de la Madeleine , érigé en 1757. Une foule de débiteurs insolvable doivent leur liberté à ce predicant qui contribua le plus à l'institution de la société pour la délivrance des prisonniers. Voilà des traits d'*humanité* bien avérés , les papiers anglois en ont publié beaucoup d'autres. Voyez différentes réflexions sur la bienfaisance philosophique dans les Journaux du 15. Janv. 1775 , p. 149. --- I. Mars 1777 , p. 392 --- I. Mai 1777 , p. 26. &c.

patentes du 29 Juin, la place de contrôleur-général est déclarée vacante, les fonctions du contrôle des finances sont confiées aux gardes des registres du contrôle-général, & les droits des signatures sont supprimés. Ces lettres patentes ont été enrégistrées le 2 à la chambre des comptes, ainsi qu'un édit portant suppression des six offices d'intendants des finances ; voici le préambule de la première de ces pièces :

LOUIS &c. La place de contrôleur-général de nos finances étant devenue vacante, nous avons pris des mesures pour en faire exercer les principales fonctions ; mais comme il importe à l'ordre de la comptabilité que les expéditions sujettes au contrôle de nos finances, soient toujours contrôlées avec la plus grande exactitude, nous avons résolu, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué sans inconvénient dans plusieurs circonstances, d'en charger les gardes des registres du contrôle-général de nos finances ; & nous avons en même-tems jugé à propos d'éteindre & de supprimer les droits établis relativement audit contrôle. Au moyen de cette suppression, notre trésor royal profitera de ceux auxquels étoient assujettis les baux de nos fermes, les traités des régies, & autres actes semblables, lequel produit étoit ci-devant attribué au contrôleur-général de nos finances : & à l'égard de la partie de ces mêmes droits qui se percevoit sur les particuliers, nous nous sommes portés d'autant plus volontiers à leur en faire remise, que nous avons reconnu que les droits de mutation qu'ils font dans le cas de payer, étoient déjà considérables. *A ces causes &c.*

L'édit annoncé porte ce qui suit :

LOUIS &c. Les changemens successifs arrivés depuis notre regne dans l'exercice des fonctions du contrôleur-général de nos finances, nous ayant engagés à examiner ce qui pouvoit

convenir le mieux à cette administration, nous avons résolu de lui donner à quelques égards une forme différente. Le compte qui nous a été rendu de tout ce qui avoit rapport aux intendans des finances, nous a fait connoître que la consistance, le nombre & les fonctions de ces places, avoient continuellement varié, suivant la diversité des circonstances & des tems; qu'elles avoient quelquefois été établies en titre d'offices, & quelquefois en simples commissions; qu'après avoir été portées jusqu'à douze, elles avoient été réduites à deux; que leur premier rétablissement en titre d'office n'avoit eu d'autre cause que le besoin d'argent; & qu'enfin après ce rétablissement elles avoient de nouveau été supprimées en totalité pendant plusieurs années: nous avons reconnu que les fonctions semblables à celles qu'exercent les intendans des finances, n'étoient point de nature à rester attachées à des offices; & déterminés encore par des vues d'économie, nous avons jugé qu'il étoit du bien de notre service de supprimer les six offices d'intendans des finances actuellement existans; & nous avons eu soin de pourvoir exactement à leur remboursement, nous réservant de donner à ceux qui en étoient revêtus, des marques de la satisfaction que nous avons de leurs services: nous avons adopté d'autant plus volontiers le plan qui nous a été proposé à cet égard, qu'il nous a paru important pour l'accomplissement de nos vues de laisser à l'administration de nos finances la liberté dont elle peut avoir besoin dans le choix des moyens destinés à la seconder; mais nous avons cru en même-tems conforme à la justice que nous devons à tous nos sujets, de chercher à prévenir les inconvéniens inséparables du trop grand nombre de décisions abandonnées jusqu'à présent au ministre des finances, & nous avons pensé, que sans contrarier l'unité de dessein & d'opérations, nécessaire à une telle administration, il étoit de notre sagesse d'établir un comité, sous les yeux duquel passeroient les affaires contentieuses qui y sont relatives; ce comité com-

posé

posé de trois personnes que nous choisirons de préférence dans notre conseil, servira particulièrement à assurer l'observation des règles & des formes, & nous y trouverons l'avantage de procurer aux décisions plus de confiance & d'autorité. Nous pensons qu'une pareille institution devenue permanente, sera infiniment propre à maintenir & à perpétuer les principes; & nous ne doutons pas que des administrateurs véritablement animés de l'amour du bien public, n'envisagent cet établissement comme un moyen de se garantir de la surprise & de l'erreur, & de répondre plus dignement à notre confiance. *A ces causes ...* Nous avons par notre présent édit *perpétuel & irrévocable*, éteint & supprimé les six offices, d'intendants de nos finances; ordonnons que ceux qui en sont pourvus remettront au garde de notre trésor royal en exercice, leurs quittances de finance, lettres de provisions & autres titres de propriété des dits offices, pour être par nous procédé en notre conseil à leur liquidation, & être pourvu à leur remboursement comptant. Au surplus, voulons & nous plaît que ceux des pourvus des dits offices supprimés, qui ne sont pas encore revêtus de place de conseiller d'état, conservent néanmoins dans notre conseil d'état privé, les mêmes entrée, rang & séance, & autres prérogatives qui étoient attachées aux dits offices, & dont ils ont joui jusqu'à présent. *Si donnons en mandement &c.*

Il paroît certain que le département des finances s'administrera par un comité composé de Messieurs de Beaumont, de Boullongne & de Fourqueux, en qualité de commissaires du Roi amovibles, & de Messieurs de Valdec-des-Effarts & de Bonnaire des Forges, maîtres des requêtes en qualité de référendaires ou rapporteurs. Mr. Necker chargé du porte-feuille, en qualité de directeur-général des finances, loge à l'hôtel du

contrôle-général ; au-dessus de la porte sera écrit simplement : *hôtel des finances*. Mr. de Valdec , qui doit y loger avec lui , sera chargé de la signature , attendu qu'il est catholique. On parle d'une infinité de suppressions de charges , les trésoriers , les receveurs-généraux , les grands-maîtres des eaux & forêts , les receveurs des domaines & bois &c. Il y a eu au sujet des changemens qui sont déjà effectués une fermentation si grande & de si rudes chocs , que les vainqueurs ont pensé y succomber. Mais il est vraisemblable que l'importance des projets de réforme auxquels l'ancienne administration mettoit obstacle , a décidé pour la nouvelle. Après de pareils renversemens , il faut édifier & laisser à l'état des monumens bien utiles , pour avoir ainsi combattu par son opinion les sévères censures de tant d'ennemis.

Le conseil d'état du Roi a aussi rendu le 13 Juin un arrêt bien propre à caractériser le zèle du Monarque en faveur de la religion , des mœurs & de l'ordre public. Cet arrêt est de la teneur suivante :

Le Roi étant informé , que le nommé Claude Lequatre , imprimeur à Montargis , auroit prêté ses presses pour imprimer un ouvrage également contraire à la religion & aux bonnes mœurs ; & que le dit Lequatre auroit , à la sollicitation des nommés Edme-Jean le Jay , & Robert-André Hardouin , libraires à Paris , commencé , sans aucune permission , l'impression d'un manuscrit , contenant des maximes impies & séditieuses : Sa Majesté , s'étant fait représenter ce manuscrit , auroit reconnu , que la nature & l'objet de cet ouvrage rendent plus inexcusable encore la contravention aux réglemens de la librairie , dans laquelle sont tombés les dits
Lequatre

Lequatre, le Fay, & Hardouin ; & que, dans un moment, où l'impression des libelles & des écrits dangereux en tout genre devient plus fréquente que jamais, il est plus nécessaire aussi de les reprimer par une sévérité égale à la licence, qui les produit ; a quoi voulant pourvoir : le Roi, étant en son conseil, de l'avis de Mr. le garde des sceaux, a ordonné & ordonne, “ que le nommé Claude Lequatre sera
 „ & demeurera déchu de la place d'imprimeur ; lui
 „ fait défenses d'en exercer les fonctions, à peine
 „ d'être puni suivant la rigueur des ordonnances ;
 „ en conséquence, que les caractères, presses, &
 „ autres ustensiles de son imprimerie, seront &
 „ demeureront confisqués ; & les dits effets vendus
 „ en présence du lieutenant de police de Montargis,
 „ que Sa Majesté a commis & commet à cet effet.
 „ Ordonne en outre, que les nommés Edme-Jean
 „ le Fay & Robert-André Hardouin seront & de-
 „ meureront interdits à perpétuité des fonctions de
 „ libraires ; leur fait Sa Maj. & au dit Lequatre
 „ très-expresses inhibitions & défenses d'avoir des
 „ boutiques ou magasins ouverts, & de se mêler
 „ directement ou indirectement du commerce de la
 „ librairie, sous telle peine qu'il appartiendra. En-
 „ joint au sieur Lenoir, conseiller d'état, lieute-
 „ nant-général de police de la ville, prévôt &
 „ vicomté de Paris, & au sieur de Cypière, inten-
 „ dant & commissaire départi pour l'exécution de
 „ ses ordres en la généralité d'Orléans, de tenir la
 „ main, chacun en droit soi, à l'exécution du pré-
 „ sent arrêt, qui sera imprimé, publié, & affiché
 „ par tout où besoin sera, & transcrit sur les regê-
 „ tres de la chambre syndicale de Paris & d'Or-
 „ léans „.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 13 Juin 1777.

(Signé) A M E L O T.

Il est certain que sans pousser la sévérité plus loin, mais en gardant l'uniformité & évitant toute incohérence dans ce genre de punition, on arrêteroit ce débordement affreux d'impicités & d'obscénités qui ravage le

monde. Bientôt les vérités consolantes & nécessaires au genre humain jouiroient de leur ancienne considération & ramèneraient parmi nous les honneurs de la raison & les douceurs de la vertu (a).

Sur le compte que Monsieur de Sartine, ministre & secrétaire d'état au département de la marine & des colonies, a rendu au Roi de l'administration de la justice dans ses tribunaux de l'Inde, Sa Majesté a reconnu que les procédures étoient sujettes à des lenteurs & à des inconvéniens préjudiciables au commerce & aux affaires de ses sujets par la manière dont ces tribunaux avoient été formés, & par l'insuffisance des loix. En conséquence, par édit du mois de Février 1776, Sa Majesté a supprimé l'ancien conseil supérieur de Pondichéry, qui n'étoit composé que de notables choisis par les administrateurs, & a créé un nouveau conseil supérieur, dont les officiers pourvûs par elle, rendront la justice civile & criminelle sans épices & sans fraix. Le ressort de ce tribunal, s'étend sur tous les établissemens de Sa Majesté sur les côtes de Coromandel, de Malabar & autres parties de l'Asie, avec pouvoir de juger en premier & dernier ressort les procès qui surviendront entre les sujets de Sa Majesté établis ou commerçans dans la ville

(a) Réflexions sur les moyens de rétablir les mœurs & la religion. 1 Janv. 1775, p. 14 --- 1 Mai 1777. p. 21.

& Banlieue de Pondichéry, ainsi que les appels des jugemens rendus par les tribunaux inférieurs des autres établissemens, à l'exception des matieres attribuées à d'autres juges par lettres dûment enregistrees. Il est ordonné à ce conseil de se conformer à la coutume de Paris, aux loix particulieres faites & à faire pour l'Inde, à l'ordonnance de 1670 dans les affaires criminelles, & généralement aux loix du royaume dont Sa Majesté ordonnera l'enregistrement. Sa Maj. par l'article XIV se réserve d'indemniser ses conseillers-titulaires & son procureur-général par des appointemens proportionnés; & à leur défaut, les chefs établis dans les autres comptoirs, continueront avec des notables à rendre la justice en toute matiere, à la charge de l'appel au conseil de Pondichéry.

Mr. Le maréchal de Richelieu a obtenu la préférence de lever l'arrêt dans sa cause contre Madame de Saint-Vincent & ses co-accusés, d'autant qu'il avoit consignés au greffe avant Mr. l'abbé de Villeneuve. L'on assure toujours, que ce seigneur a dessein de se pourvoir en cassation au conseil contre cet arrêt: il a pour se décider un délai de six mois après la signification. ----- Les officiers du parlement de Pau de la dernière réforme, qui avoient présenté l'année dernière une requête au Roi, viennent de l'envoyer à tous les Princes du sang. Elle a pour but de faire voir qu'ayant été pourvus en 1765 d'offices vacans par démission, & n'ayant pas discontinué d'en remplir les

fonctions avec honneur, ils n'ont pas dû être traités comme la magistrature établie par la révolution de 1771. --- Les différens, survenus au parlement de Grenoble au sujet de la nomination de Mr. de Moydieu à la charge de procureur-général, font montés au point que cette cour a cessé ses fonctions. Le parlement de Rouen a décrété deux contrôleurs des vingtièmes, accusés d'avoir fait des recherches vexatoires pour augmenter ces droits : l'arrêt, qu'il a rendu à cette occasion, défend de percevoir au-delà de la taxe actuelle. Mais cet arrêt vient d'être cassé par celui du conseil du Roi.

Comme les anciens professeurs en l'hôtel de l'école-royale-militaire ont sollicité en vain la promesse d'être rétablis dans leurs fonctions, au cas qu'on forme un collège au dit hôtel, on en conclut que, si la nouvelle institution se fait aussi promptement qu'on le dit, les soins n'en seront confiés qu'à des ecclésiastiques connus de Mr. l'archevêque de cette ville, & qui lui sont agréables à cause de leur conduite & de leur savoir. --- Feu Mr. Gresset avoit une pension de deux mille livres sur le Mercure, qui se partage entre quelques gens de lettres ; il en a été accordé six cents à Mr. d'Arnaud. L'académie françoise voulant attendre que la saison d'être à la campagne soit passée pour procéder à l'élection d'un confrere, a remis son assemblée à cet effet au 6 Novembre. Le vœu des philosophes, dont l'audace va toujours en croissant, est en faveur de l'abbé Raynal, connu

par les plus éloquents & en même-tems les plus insensées déclamations contre tout ce qui tient au culte de Dieu ; mais l'on est bien assuré que Sa Majesté ne donneroit jamais sa sanction à ce choix , & que d'ailleurs nos sages académiciens se respectent trop pour en faire un de cette nature. Le moien de s'imaginer qu'on puisse voir jamais un impie reconnu tel par un ouvrage imprimé (a) assis dans le sénat académique d'un royaume chrétien ?

Il paroît une brochure nouvelle que les circonstances font rechercher. Elle a pour titre : *Nouveau projet des finances , portant suppression de tous les impôts & liquidation des dettes de l'état.* On voit par le titre que

(a) Outre ce que nous avons dit en différens endroits de ces Journaux * de la fameuse *histoire philosophique & politique*, on doit lire sur ce sujet les *observations sur plusieurs assertions extraites littéralement de l'histoire philosophique des établissemens des Européens dans les deux Indes*, à Paris chez Knapen 1777. vol. in-8°, on reconnoitra par cette lecture à quoi se réduit le sentiment de la vertu, de la religion, de la décence, dans des hommes qui ont lu l'ouvrage de Raynal, sans, disent-ils, y avoir vu du mal, ou qui diront d'un air satisfait : *il y a de mauvaises choses, sans doute ; mais avouez qu'il est bien écrit ; au lieu de dire : il est bien écrit, mais avouez qu'il est abominable.* Plaignons les hommes ; ils se laissent séduire & aveugler au point, que les vérités les plus précieuses, les sentimens les plus doux ne leur paroissent rien en comparaison de quelques syllabes artistement arrangées.

* 15. Fév.
1775. p. 230
& autres cités là-même.

ce pamphlet n'est qu'une plaifanterie, une facétie d'ailleurs assez ingénieuse, une parodie de toutes les spéculations en cette partie. L'idée de l'auteur est très-simple : Il propose un jeûne général par mois, dont l'économie seroit réversée dans le trésor public. Il entre dans des détails ; il fait une répartition des classes depuis le manœuvre jusqu'au citoyen le plus opulent ; & en ne dégraissant personne qu'à proportion de l'avantage qu'il en retireroit pour sa fanté, il trouve un revenu de 13 à 14 cents millions.

Monfieur à son passage par la ville de Tours, n'a pas manqué de visiter la noble & insigne église de saint Martin, dont les Rois de France sont abbés séculiers, chanoines & protecteurs depuis huit cents ans ; & S. A. R. s'est fait recevoir chanoine d'honneur dans ce très-célebre chapitre, suivant les droits des Princes de son sang. Pendant que Monfieur étoit à Bordeaux, ce Prince a eu d'assez longues conférences séparément avec Mr. le président Pichard & quelques autres membres du parlement qui ont servi durant l'exil, & qui n'ont efflué depuis le rappel que des désagrémens. --- Selon les avis qu'on a du voiage de Mr. le comte de Falkenstein, ce Prince arriva à Blaye le 18 Juin à dix heures du matin, monta à la citadelle, vit manœuvrer le régiment d'Auxerrois, dîna à l'auberge & s'embarqua à midi pour se rendre par la marée à Bordeaux. Le vent d'Ouest étoit grand & conséquemment la marée a dû être vive. Ce Prince

n'est resté que trois jours à Bordeaux, & s'y est peu montré ; il alloit à Bayonne, étant curieux de voir les Pyrenées & ce qui est relatif à l'exploitation de la matière, comme les travaux qu'il a fallu faire pour tailler sur des rochers & dans des blocs de marbre, entre des précipices qui ont plus de 600 toises de profondeur, au-dessus des torrens les plus rapides, sur des demi-voutes de 12 pieds de hauteur, & sur plus de 800 toises de longueur un chemin praticable pour tirer des arbres énormes du poids de 20 à 30 milliers, & les rendre à l'entrepôt de Bayonne, d'où les mats sont ensuite distribués dans les différens arsenaux de la marine. Quoique l'Empereur, ainsi que Monsieur aient passés très-près du magnifique château de Chanteloup, il est certain, qu'ils ne sont point allés le voir.

Une lettre de St. Domingue porte qu'une frégate françoise, partie de Brest & commandée par Mr. de Bauffier, aiant été rencontrée par une frégate angloise, celle-ci commença de lui tirer un coup de canon à boulet & à mitraille. Mr. de Bauffier lui riposta de même ; enfin après une canonnade de trois quarts d'heures, la frégate angloise aiant fini de tirer ; Mr. de Bauffier fit voile vers St. Domingue où il rendit compte de cet événement.

BASTIA (le 20 Juin.) Les états de Corse, aiant fait l'ouverture de leur assemblée le 11 Mai, ont élu dans la séance du 2

du courant trois députés , pour aller renouveler au Roi de France , notre Souverain , l'hommage de la nation & présenter à Sa Majesté le procès-verbal de la tenue. La pluralité des voix s'est réunie en faveur de Mr. Santini , évêque de Nebbio , pour le clergé ; de Mr. Charles Buonaparte d'Ajaccio , d'une ancienne famille originaire de la Toscane , pour la noblesse ; & du docteur Casabianca d'Ampugnani pour le tiers-état. Souhaitant de donner aussi une preuve publique de l'estime & de l'attachement de la nation pour Mr. le comte de Marbeuf , commandant en chef dans le royaume , les états ont résolu dans la séance du 9 de placer avec l'agrément du Roi , sur la façade de l'hôtel des douze , avec la solennité qui paroîtra la plus convenable au conseil actuel , une inscription à la gloire de ce général. Le Roi aiant acquiescé à la demande des états , qu'il leur fut permis de faire un choix de jurifconsultes nationaux , pour rédiger une législation civile convenable à ce royaume , l'assemblée dans sa séance du 14 a élu pour cet ouvrage neuf jurifconsultes ; savoir , trois des Piéves au-delà & six de celles en-deçà des Monts , du nombre desquels est le célèbre docteur Giubega , chancelier de la Corse.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 17 Juillet*) Il vient de paroître une ordonnance du conseil des domaines & finances de Sa Majesté contenant ce qui suit.

“ Ceux du conseil des domaines & finances de l'Impératrice douairière & Reine-Ap. ont, pour & au nom de Sa Majesté, déclaré, comme ils déclarent par les présentes, que l'ordonnance du 27 Mars dernier, par laquelle la sortie des grains y mentionnés avoit été permise par les ports, rivières & canaux de la Flandre, ainsi que par l'Escaut, sera tenue en suspens & sans effet jusqu'à autre disposition : déclare au surplus le conseil qu'on aura à se régler, par provision, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 Décembre 1776, & les dispositions antérieures qui y sont réclamées. Ordonne le conseil à tous ceux qu'il appartiendra de se conformer aux présentes, qui seront affichées aux lieux ordinaires des bureaux des droits d'entrée & de sortie, pour que personne ne puisse en prétexter ignorance. Fait au conseil des domaines & finances de Sa Majesté tenu à Bruxelles le 14 Juillet 1777. Signé, le baron de CAZIER. J. de WITT. PARADIS.

TOURNAY (*le 8. Juillet.*) On vient d'abolir la mendicité en cette ville, & la manière dont on s'y est pris, est une preuve de fait, qui démontre que toutes les villes pourroient se procurer le même avantage, si elles le vou-

loient

loient efficacement (a). L'évêque, le clergé, la principale noblesse, tous les habitans en général ont applaudi au zèle des magistrats, qui ont entrepris cette salutaire réforme; tout le monde concourt avec empressement à l'exécution d'un projet aussi utile pour les mœurs, que consolant pour l'humanité. L'illustre prelat, qu'il n'y a guere plus d'un an que les soins bienfaisans de Sa Majesté ont donné à cette église, a adressé des instructions particulières à ce sujet, tant à ses cures, qu'aux autres ecclésiastiques, séculiers & réguliers de la ville de Tournay, ainsi qu'une lettre pastorale, commune à tous les fideles. Après y avoir remarqué que, parmi les différentes institutions, & les exemples de vertu, dont le monde est redevable aux christianisme, il n'y en avoit pas qui, dans tous les tems, aient plus frappé les yeux des peuples & touché leurs cœurs, que ces soins pressés & généreux, avec lesquels les vrais disciples de JESUS-CHRIST, ont toujours pris à tâche de soulager les peines & les miseres de l'humanité souffrante; le prelat continue: les actes des Apôtres, en nous parlant des premiers chrétiens, ou du moins de la première église de Jérusalem, disent expressément, qu'il n'y avoit point de pauvres parmi eux. Dans les autres églises, devenues plus nombreuses, qu'elle attention, quels soins, pour adoucir le malheur de ceux dont on ne pouvoit

(a) Rien de plus simple, de plus aisé dans l'exécution que le plan suggéré dans l'excellent traité sur la mendicite, que nous avons annoncé dans le Journal de Mai 1775 p. 607 & dont nous avons donné une nouvelle édition imprimée chez Bassompierre avec quelques changemens que nous avons jugé convenir & qui ne peuvent avoir déplu à l'auteur. Nous osons assurer que l'on n'imaginera rien de mieux sur cette matiere, & que dans les villes, ou l'on refuse d'en faire l'épreuve, l'amour du bien public n'est pas assez fort pour vaincre les obstacles que lui opposent des intérêts particuliers. On trouve ce traité aussi chez l'imprimeur de ce Journal.

prévenir ou soulager entièrement les besoins & l'infortune.

Il expose ensuite, qu'elles ont été les vûes des magistrats, en abolissant la mendicité. Leurs soins ne se bornent pas à présider à la distribution des aumônes. Leur principal objet est de veiller, par une police exacte, à ce que, parmi ceux qu'on soulage en leur portant des secours, l'activité & le travail prennent la place de la fainéantise, qui est la mere de tous les vices, & qu'ainsi on parvienne, si non à détruire, au moins à diminuer la pauvreté, dans une de ses sources la plus ordinaire & la plus dangereuse.

C'est en applaudissant de tout notre cœur, ajoutez-il, à des vûes aussi sages, & auxquelles nous mettrons toujours notre gloire à concourir, que nous vous exhortons, nos très-cheres freres, à faire de votre côté ce que l'amour de la religion & de l'ordre, l'amour de Dieu & des hommes, doivent vous inspirer. Ce n'est pas ici un conseil; c'est une loi, c'est une obligation étroite, dont il n'y a ni rang, ni condition, qui puisse vous exempter. Le pauvre y est tenu comme le riche; s'il ne peut pas tant donner, qu'il se souviene que l'obole de la femme veuve de l'évangile est mieux reçue par celui qui sonde les cœurs, que l'offrande orgueilleuse du riche.

Il n'y a personne, au reste, qui ne puisse & ne doive chercher à être utile à son prochain d'une maniere plus particuliere encore. Ce sera en le visitant; en le consolant dans ses adversités, dans ses maladies; en l'aidant par des conseils, en l'animent par des exemples. Instruire ceux qui vivent dans l'ignorance de leur religion & de leurs devoirs, leur montrer à côté des funestes suites de leur état, à côté de la paresse, de l'intempérance, de la crapule; & de toutes les horreurs du vice, les avantages d'une vie réglée & les charmes de la vertu; les forcer, pour ainsi dire, à essayer de cette vie réglée, & à chasser, avec la fainéantise, le désordre & la malpropreté de leurs cabanes; soutenir cette espece de sainte vioience par une main secourable qui répande des bienfaits: mes chers freres, que cela est beau; & digne d'une belle ame!

que les succès en sont assurés ! & que les consolations qu'ils promettent , sont au-dessus des plaisirs de la vanité & du luxe , & de toutes les profusions du siècle !

Et voilà à quoi nous nous empressons de vous exhorter. Ce n'est pas une stérile approbation que nous vous demandons : le plan, qu'il s'agit d'exécuter , demande la plus grande alacrité & des soins , des secours de toute espèce. C'est aujourd'hui qu'il nous faut témoigner que nous sommes hommes , que nous sommes chrétiens. Mais si c'est là notre devoir à nous tous , si l'obligation est générale , elle ne laisse pas de nous regarder particulièrement , nous , nos très-chers freres , que le Fils de Dieu a appelés pour être ses ministres , qu'il a honorés de son sacerdoce , & qui devons être spécialement formés sur son modèle. A son exemple nous devons être touchés d'une tendre compassion pour les pauvres ; nous devons les chercher , les instruire & les nourrir. Que ce soit à cette marque que l'on connoisse & que l'on aime , comme on reconnoitra & qu'on aimera certainement , la sainteté de notre ministère ; & que de nos jours , ainsi que cela fut durant la vie du Sauveur du monde & dans les premiers tems de l'église , on puisse donner pour preuve de notre mission , & de la Divinité de celui qui en est l'auteur , le soin que nous prenons de recueillir , d'instruire & de consoler les indigens & les malheureux. Pauperes evangelizantur Que ce soit là notre gloire & notre couronne.

Il s'adresse nommément , à la fin de sa lettre , à tous ceux qui sont chargés du ministère des ames & de la pénitence. Et vous , qui vous asseziez dans les tribunaux de la pénitence , où vous découvrez tant de plaiés secrètes , tant de miseres , qui n'ont leur source que dans le vice de nonchalance , & de paresse , ne craignez point de visiter ces cabanes , dont la piété bienfaisante , chassée par la malpropreté qui les investit , n'ose presque pas approcher. Un pénible mais consolant ministère vous y appelle. Armez vous de zele & de courage. Employez , comme nous le disions plus haut , une sainte violence , pour vaincre & chasser le démon de la paresse : c'est lui qui s'opposera le plus à l'utile

tile réforme qu'il est question d'entamer. Quel triomphe pour la piété & pour la Religion ! Quels avantages pour le public ! Qu'elle satisfaction pour vous, pour des magistrats zélés & remplis des meilleures vûes, pour nous tous, mes frères, de voir briller les agréables fruits de cette réforme dans des lieux, qui, de lieux de confusion qu'ils étoient, seront devenus par vos soins le séjour de la paix, d'une honnête médiocrité & de la vertu ! Plaise à la divine bonté d'en bénir le succès, en faisant prospérer cette salutaire entreprise pour la gloire de son nom, l'utilité de son peuple, & l'exemple de la postérité.

On ne doute point que des vûes aussi bien combinées & dictées par de semblables motifs, n'aient tout le succès qu'elles méritent.

AMSTERDAM (le 12 Juillet) par les vaisseaux revenus en dernier lieu des Indes-orientales, l'on a reçu la nouvelle que le 8 Décembre à 6 heures du soir, l'on a ressenti dans le Bengale un tremblement de terre plus fort que tous ceux qu'on y a essuïés les cinq dernières années : il a duré cinq minutes ; mais heureusement tout le dommage qu'il a occasionné se borne à quelques murs crevassés ; & l'on n'apprend point que personne ait perdu la vie par cet accident. La même nouvelle a été confirmée par un vaisseau françois entré à l'Orient

Le capitaine Thomas Pearson, arrivé le 7 au Texel venant de Sunderland, a rapporté, qu'une frégate angloise a pris un bâtiment américain, au moment qu'il alloit entrer dans le premier de ces ports, & qu'il avoit le pilote-côtier déjà à bord. Le navire britannique a d'abord fait voile

avec sa prise , pour la conduire en Angleterre.

M O R T S.

Henri-Ernest, comte de Schœnbourg, Glaucha, & Waldenbourg, seigneur de Hartenstein, Lichtenstein, &c. chef de sa maison, directeur des terres & fiefs qui lui appartiennent, est mort le 2 de juillet à l'âge de 65 ans & 3 mois.

Dom François-Antoine Cagigal de la Vega, chevalier de l'ordre de St. Jacques, lieutenant-général des armées du Roi catholique, gentilhomme de sa chambre, ancien gouverneur de l'Isle de Cuba & de la Havane, ci devant vice-roi de la Nouvelle-Espagne, & en dernier lieu ministre au conseil suprême de guerre, est mort le 30 Avril dans la vallée de Hoz aux montagnes de Santander, à l'âge de 86 ans, dont il en avoit servi 72.

Dans le dernier Journal, p. 421, l. 27, *en regret*, lisez *en regrets*. --- P. 428, l. 32, *prétention*, lisez *prétentions*, & l. 34 après l'écriture une virgule.

T A B L E

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	501
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	502
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	505
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	507
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	508
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	509
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	511
	{ <i>Trieste.</i>	511
	{ <i>Dresde.</i>	511
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	511
	{ <i>Florence.</i>	515
	{ <i>Arezzo.</i>	517
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	518
FRANCE.	{ <i>Paris.</i>	528
	{ <i>Bastia.</i>	539
PAYS-BAS.	{ <i>Bruxelles.</i>	541
	{ <i>Tournay.</i>	541
	{ <i>Amsterdam.</i>	545
	{ <i>Morts.</i>	546

